



Conseil fédéral suisse

**Objectifs du Millénaire pour le développement
Rapport intermédiaire de la Suisse 2005**

Mai 2005

Impressum

Conseil fédéral suisse

Objectifs du Millénaire pour le développement –
Rapport intermédiaire de la Suisse 2005

Contact

Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CIDCI)
c/o Direction du développement et de la coopération (DDC)

Commandes

Direction du développement et de la coopération (DDC)
Centre de distribution de la DDC
CH-3003 Berne
Tél.: +41 (0)31 322 44 12
Fax: +41 (0)31 324 13 48
E-mail: info@deza.admin.ch

Le Rapport intermédiaire de la Suisse 2005 en allemand, français et anglais est aussi disponible sur www.dfae.admin.ch, www.ddc.admin.ch et www.seco-cooperation.ch.

Table des matières

1.	Objectifs du Millénaire pour le développement	5
1.1.	Contexte général	5
1.2.	Rapport intermédiaire de la Suisse	9
2.	Un double défi	10
2.1.	Efficacité de l'aide	10
2.2.	Cohérence de la politique de développement	12
2.3.	Déclaration du Millénaire – Position de la Suisse	13
2.3.1.	Déclaration du Millénaire – Droits de l'homme et bonne gouvernance	13
2.3.2.	Déclaration du Millénaire – Égalité des sexes et renforcement du pouvoir des femmes	15
2.3.3.	Déclaration du Millénaire – Prévention des conflits et promotion de la paix	15
2.3.4.	Déclaration du Millénaire – Protection de l'environnement commun	17
3.	OMD1 à 7: Contribution de la Suisse	18
3.1.	Réduire l'extrême pauvreté et la faim (OMD1)	18
3.2.	Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD2)	20
3.3.	Promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes (OMD3)	22
3.4.	Réduire la mortalité infantile (OMD4)	24
3.5.	Améliorer la santé maternelle (OMD5)	25
3.6.	Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies (OMD6)	26
3.7.	Assurer un environnement durable (OMD7)	27
3.8.	Thème transversal: partenariats scientifiques, techniques et de recherche	29
4.	OMD7 et 8: Contribution de la Suisse	30
4.1.	Un environnement durable (OMD7)	30
4.1.1.	Ressources naturelles	30
4.1.2.	Les principes du développement durable	33
4.2.	Édification d'un partenariat mondial pour le développement (OMD8)	35
4.2.1.	Un système commercial ouvert	35
4.2.2.	Renforcer le secteur financier	40
4.2.3.	Aide publique au développement (APD)	42
4.2.4.	Désendettement	45
4.2.5.	Des emplois productifs pour les jeunes	47
4.2.6.	Accessibilité aux médicaments essentiels à des prix abordables	48
4.2.7.	Technologies de l'information et de la communication au service du développement (ICT4D)	50
4.3.	Ressources ne relevant pas de l'APD	53
4.3.1.	Transferts de fonds des travailleurs migrants	53
4.3.2.	Investissements directs étrangers	54
4.3.3.	Organisations de la société civile	57
5.	Champs d'action pour la Suisse	59
	Liste des tableaux et graphiques	63
	Liste des encadrés	64
	Abréviations	65

Avant-propos

Réunis en septembre 2000 au Sommet du Millénaire des Nations Unies, 189 chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ils se sont ainsi fixé des objectifs communs pour réduire la pauvreté dans le monde et améliorer les conditions de vie des plus démunis. À l'ère de la mondialisation, le développement est toutefois tributaire des politiques menées en matière de commerce, d'économie, d'affaires sociales, de santé, de migration et de sécurité.

La Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement sont le reflet d'une vision commune et d'un large consensus international autour de la volonté d'éradiquer la pauvreté sur notre planète. Pour y parvenir, tant les pays industrialisés que les pays en développement doivent assumer des «responsabilités communes et partagées». Cette idée fondamentale se retrouve dans les engagements contractés par les États à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement (2002) et au Sommet de Johannesburg sur le développement durable (2002). Le cycle de négociations de l'OMC sur le développement représente par ailleurs un défi de taille en matière de lutte contre la pauvreté.

Le développement sera au cœur de l'actualité tout au long de l'année 2005, qui sera particulièrement marquée par l'événement majeur que représente le «High-level Plenary Meeting of the General Assembly» (Sommet du Millénaire+5) prévu en septembre. Ce sera l'occasion pour la Suisse de se profiler comme un partenaire fiable dans les efforts internationaux de lutte contre la pauvreté et de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La coopération suisse au développement a pour objectif prioritaire d'atténuer la pauvreté. Ainsi le présent rapport passe-t-il en revue les adaptations que la Suisse a apportées à sa politique pour atteindre les objectifs internationaux de développement. C'est sur la base de sa contribution à la réalisation des OMD, en particulier de l'OMD8, que la Suisse définira sa position en prévision du sommet de septembre 2005.

1. Objectifs du Millénaire pour le Développement

1.1. Contexte général

Plus d'un milliard de personnes – un sixième de la population mondiale – vivent dans une pauvreté extrême. Elles n'ont ni eau potable ni nourriture suffisante. Elles n'ont accès ni à des soins médicaux appropriés ni à l'éducation. Leur survie est une lutte de tous les jours.

La communauté internationale doit, veut et peut changer les choses. Pour la politique de développement, 2005 est une année charnière car elle offre la possibilité à la communauté des États de progresser de manière substantielle dans la lutte contre la pauvreté. Plusieurs grandes conférences, notamment le Sommet du G8, le Sommet du Millénaire+5 et la Conférence ministérielle de l'OMC sont des occasions pour inciter tous les pays à adopter enfin des mesures communes permettant de soustraire un milliard de personnes – dont la plupart vivent en Afrique – à la pauvreté extrême.

La Déclaration du Millénaire (voir encadré 1) adoptée lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000 à New York est le point de départ de cette entreprise nouvelle. En signant cette déclaration, la Suisse s'est engagée à participer aux efforts de la communauté internationale pour atténuer la pauvreté dans le monde, promouvoir la paix, protéger les droits de l'homme et préserver l'environnement.

Encadré 1

Points forts de la Déclaration du Millénaire

1. Paix, sécurité et désarmement.
2. Développement et élimination de la pauvreté.
3. Protection de notre environnement commun.
4. Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance.
5. Protection des groupes vulnérables.
6. Réponse aux besoins spécifiques de l'Afrique.
7. Renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Se fondant sur la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement réunis à New York ont défini ensemble huit objectifs pour le développement dénommés Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD; voir encadré 2). Les OMD sont quelque chose de tout à fait nouveau, car ils fixent des buts quantitatifs concrets et un délai pour leur réalisation: l'année 2015. D'ici là, la pauvreté extrême devra être réduite de moitié. C'est la première fois que l'humanité se dote d'un tel calendrier. Interdépendants et se renforçant mutuellement, les huit Objectifs du Millénaire définissent le cadre global de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. La plupart prévoient une amélioration qualitative à atteindre d'ici 2015, en prenant 1990 comme base de référence. Chaque objectif comprend une ou plusieurs cibles, ainsi que des indicateurs sociaux, économiques ou écologiques servant à mesurer les progrès réalisés.

Encadré 2**Les Objectifs du Millénaire pour le Développement¹****Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim****Cible 1**

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

Cible 2

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous**Cible 3**

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**Cible 4**

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.

Objectif 4: Réduire la mortalité infantile**Cible 5**

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Objectif 5: Améliorer la santé maternelle**Cible 6**

Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies**Cible 7**

D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

Cible 8

D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle.

Objectif 7: Assurer un environnement durable**Cible 9**

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Cible 10

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.

Cible 11

Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

¹ A/56/326, Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, rapport du Secrétaire général des Nations Unies du 6 septembre 2001.

Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**Cible 12**

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.

Cible 13

S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14

Répondre aux besoins particuliers des pays enclavés et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

Cible 16

En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.

Cible 17

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.

Cible 18

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

Nations Unies – Indicateurs de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, New York, 2003.

En mars 2002, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, la communauté internationale a réaffirmé «les responsabilités communes et les engagements réciproques» des pays en développement et des pays industrialisés pour atteindre les OMD et les buts de la Déclaration du Millénaire (Consensus de Monterrey).

Pour réaliser les OMD, pays en développement et pays industrialisés doivent unir leurs forces et coordonner leurs efforts. Pays pauvres et pays riches ont défini ensemble et de manière tout à fait inédite comment ils entendent atteindre ces objectifs. Les pays en développement sont les principaux responsables de la réalisation des objectifs 1 à 7, alors que les pays industrialisés se chargent de réaliser l'objectif 7 (cible 9, environnement durable) et l'objectif 8 (partenariat mondial pour le développement). Celui-ci comprend des aspects liés au commerce, à l'aide et au désendettement, ainsi que des mesures destinées à promouvoir l'environnement durable. Tandis que les pays pauvres

doivent améliorer leur situation politique et économique, les pays riches sont tenus d'ouvrir leurs marchés, de contribuer au désendettement de leurs partenaires du Sud et de fournir à ces derniers une aide plus substantielle et efficace. Les pays membres de l'OCDE² ont en particulier pris la responsabilité principale de réaliser l'objectif 8, y compris les cibles ayant trait à l'aide publique au développement (APD), aux investissements étrangers, à l'accès aux marchés, au désendettement, ainsi qu'à la mise à disposition de médicaments essentiels à des prix accessibles et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Ils ont aussi accepté de partager la responsabilité de créer un environnement durable (cible 9, OMD7). En assumant ces responsabilités, les pays riches soutiennent les pays en développement dans leurs efforts pour réaliser les OMD1 à 7.

Les OMD et leurs cibles tendent à mieux définir les tâches des agences de développement et des gouvernements. De plus, grâce à l'adoption d'indicateurs-clés qui permettront d'en mesurer le degré de réalisation, les OMD ont contribué à mettre la lutte contre la pauvreté au centre des efforts de développement et évité que l'on n'adopte une définition trop étroite de la pauvreté. Les sept premiers OMD se renforcent mutuellement et participent ensemble à l'atténuation de toutes les formes de pauvreté. L'OMD8 comprend la mobilisation de ressources financières et d'autres moyens nécessaires à la réalisation des sept premiers objectifs. Pris dans un sens large, cet objectif vise à créer un contexte international propice à l'application efficace de stratégies nationales de développement.

La mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et la réalisation des OMD font l'objet d'un suivi à tous les niveaux: mondial, régional et national. Chaque année, le Secrétaire général de l'ONU soumet à l'Assemblée générale un rapport sur les progrès obtenus et établit un rapport complet tous les cinq ans, le premier de ceux-ci devant sortir en 2005, à l'occasion du Sommet du Millénaire+5³. Ces rapports généraux se fondent sur les rapports élaborés tant par les pays industrialisés que par ceux en développement. Jusqu'ici, environ 70 pays ont déjà présenté leurs rapports nationaux. Convaincue que les pays industrialisés doivent faire preuve d'une plus grande transparence pour rendre compte des répercussions de leurs politiques sur les pays pauvres, la Suisse rejoint les rangs des donateurs qui publient des rapports sur les OMD.

2 Organisation de coopération et de développement économiques.

3 Le nom officiel de l'événement est «High-level Plenary Meeting of the General Assembly».

1.2. Rapport intermédiaire de la Suisse

La Suisse considère la Déclaration du Millénaire et les OMD comme des jalons de la politique de développement qui contribuent à placer et à maintenir la lutte contre la pauvreté parmi les priorités nationales et internationales et à sensibiliser l'opinion publique à ce problème. Ces prochaines années, la déclaration et les OMD vont guider la politique de la Suisse en matière de développement, mais aussi dans d'autres domaines. Pourtant, la Suisse ne perdra pas de vue d'autres dimensions de la lutte contre la pauvreté.

Ce premier rapport de suivi passe en revue les efforts déployés par la Suisse pour respecter les engagements pris dans le cadre de la Déclaration du Millénaire, des OMD et du Consensus de Monterrey. Il présente les progrès et les résultats obtenus jusqu'ici, ainsi que les défis à relever. Il doit servir de base à la discussion sur le programme OMD avec la communauté internationale et les Nations Unies, ainsi qu'avec les responsables politiques et l'opinion publique suisses. Respectant la présentation prévue pour les pays industrialisés, adoptée de manière informelle au sein du CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE), et se référant aux Indicateurs du Millénaire, le rapport facilite la comparaison des données suisses avec celles d'autres pays donateurs.

Le chapitre 4 constitue le cœur du présent rapport, puisqu'il présente la contribution suisse aux efforts entrepris en rapport avec la cible 9 de l'OMD7 et l'OMD8. Le chapitre 2 passe brièvement en revue les efforts de la Suisse pour améliorer la mise à disposition de l'aide internationale, mettant l'accent sur l'efficacité de l'aide et sur les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Quant au chapitre 3, il résume la participation de la Suisse aux efforts entrepris pour atteindre les OMD1 à 7 dans les pays en développement. Enfin, le chapitre 5 met en évidence les principaux domaines d'activités de la Suisse.

2. Un double défi

Les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Consensus de Monterrey correspondent à un équilibre subtil issu d'intenses négociations entre tous les pays du monde, Suisse comprise. Ce cadre mondial d'un type nouveau place la Suisse face à un double défi: d'une part, elle doit accroître le volume et l'efficacité de son aide au développement; d'autre part, il lui incombe d'axer davantage ses politiques sur la lutte contre la pauvreté. Au niveau international, la Suisse est donc engagée dans les initiatives et les efforts entrepris dans ce sens.

2.1. Efficacité de l'aide

Compte tenu, d'une part, du volume limité des ressources financières que les pays industrialisés consacrent à la coopération au développement et, d'autre part, de la fragilité de la gouvernance et des processus de développement dans les pays partenaires, la réalisation des OMD requiert d'urgence une coopération plus efficace. Conscientes de ce défi, les agences de développement se sont engagées, en adoptant en 2003 la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, à mettre en œuvre un programme ambitieux pour rendre l'aide au développement plus efficace. En 2005, ils ont ensuite pris des engagements fermes (Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement) pour appliquer les mesures prévues au niveau national.

Progrès et résultats obtenus

Pour atteindre les OMD, les pays donateurs doivent parvenir à mieux cibler leur APD. C'est à cet effet que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement impose aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires des obligations dans les secteurs les plus variés: appropriation des stratégies de développement par les pays partenaires, alignement de l'aide sur les politiques et les priorités nationales, harmonisation des actions des donateurs, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle. Associée à ce programme, la Suisse prendra des mesures pour sa mise en œuvre.

Coordination interne

Les deux services de l'administration fédérale chargés de la coopération au développement – la DDC et le seco – ne cessent de renforcer les mécanismes de leur coordination. Ceux-ci comprennent les programmes par pays, la planification annuelle, les groupes de pilotage et les consultations, ainsi que la répartition des activités par thèmes et par compétences. Par ailleurs, ces deux services s'attachent de plus en plus à harmoniser leurs procédures et leur action, aussi bien en Suisse que dans leurs relations avec les pays partenaires et les autres pays donateurs.

Alignement des politiques

Pour aligner son aide sur les priorités des pays partenaires, la Suisse soutient fermement les Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP),⁴ dont l'application revêt une importance cruciale. L'alignement consiste d'une part à tenir compte des priorités des pays partenaires et, d'autre part, à mettre des connaissances, des expériences et des compétences au service de la planification stratégique des gouvernements. Il exige un dialogue politique approfondi, impliquant également la participation de la société civile, et une coordination efficace entre les donateurs. Dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, la Suisse fournit des aides budgétaires et appuie des opérations et approches sectorielles dans certains pays tels que la Tanzanie, le Ghana et le Mozambique (voir encadré 3). La Suisse examinera ses programmes sectoriels et ses programmes par pays, de même que ses projets, pour les adapter au mieux aux priorités des SRP.

4 Dans le présent rapport, les SRP sont utilisées comme une notion générique qui recouvre divers types de stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Voir Communiqué officiel à haut niveau: Déclaration officielle de la Suisse en faveur des stratégies de lutte contre la pauvreté, février 2004.

Encadré 3**Promotion de la santé publique au Mozambique**

Aux côtés d'autres donateurs, la Suisse mène des activités visant à améliorer la santé publique au Mozambique et à renforcer l'approche sectorielle adoptée par le gouvernement. Les donateurs alignent leur appui sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et de santé publique. Cette dernière vise à améliorer la santé de la population en augmentant l'efficacité du système de soins et en favorisant à une large échelle l'accès aux soins pour les femmes, les enfants et la population pauvre.

Harmonisation des procédures et des pratiques des donateurs

La Suisse a activement participé à la formulation du programme d'harmonisation. Elle s'est notamment dotée de plans d'actions et d'objectifs annuels pour harmoniser ses procédures avec celles des autres donateurs et pour adapter son aide aux systèmes des pays bénéficiaires. Dans le domaine humanitaire, elle s'est engagée à respecter les Principes et bonnes pratiques de l'aide humanitaire, adoptés à Stockholm en 2003, afin de contribuer à l'harmonisation des activités des donateurs dans les différents domaines.

Défis**Appliquer les pratiques exemplaires**

Le débat international, et en particulier les travaux menés par les groupes d'experts du CAD, ont permis de réaliser une analyse détaillée des pratiques exemplaires recensées dans l'harmonisation et la coordination des approches sectorielles, des pratiques d'approvisionnement, de l'aide budgétaire, du développement des capacités dans la gestion des finances publiques, etc. Ces pratiques, de même que les principes de la Déclaration de Paris, devraient être mis en œuvre prochainement. Leur application exigera vraisemblablement des adaptations institutionnelles et posera des défis opérationnels, mais la Suisse est bien décidée à surmonter ces obstacles, dont le manque de capacités de certains partenaires à absorber et à mettre en œuvre l'aide qui leur est accordée, ce qui entrave une extension des activités.

Utiliser le savoir disponible

La Suisse a accumulé des connaissances approfondies et acquis une riche expérience dans la lutte contre la pauvreté et, plus particulièrement, dans la lutte contre la pauvreté extrême et la faim (OMD1; voir encadré 11). Elle mise dès lors sur une gestion appropriée du savoir, afin de promouvoir l'apprentissage institutionnel, de faire connaître et appliquer des approches efficaces et d'étendre les activités permettant d'atténuer la pauvreté.

Exploiter au mieux les systèmes des pays partenaires

La Suisse souhaite s'appuyer autant que possible sur les systèmes des pays partenaires. D'entente avec eux, elle entend mettre en place un mécanisme de suivi approprié pour vérifier les activités, la transparence et les comptes rendus des projets. Ce faisant, elle contribue aussi à développer les capacités requises.

Concentrer davantage les activités

Pour réaliser les OMD, la Suisse affinera encore les priorités de sa coopération au développement en se fondant sur les avantages comparatifs ainsi que sur l'efficacité et la pertinence de l'aide. Ayant déjà entamé un processus allant dans ce sens, la DDC évaluera une première fois, en 2005, l'application de sa «Stratégie 2010», évaluation dont elle profitera pour passer ses activités en revue. Le seco a déjà sensiblement réduit le nombre de ses partenaires et concentrera encore ses ressources financières et humaines dans les pays avec lesquels il continue de coopérer.

2.2. Cohérence de la politique de développement

L'OCDE distingue quatre types de cohérence politique:⁵

- la cohérence internationale des politiques. Elle comprend typiquement l'aide non liée, c'est-à-dire une aide qui n'oblige pas les bénéficiaires à utiliser les fonds destinés au développement pour acheter des biens et des services fournis par le pays donateur;
- la cohérence des politiques gouvernementales ou une «politique gouvernementale intégrée»;
- la cohérence et la coordination entre l'OCDE et les gouvernements des pays donateurs;
- la cohérence des politiques de développement ou l'alignement des politiques de développement des pays riches sur celles des pays pauvres.

Dans l'idéal, il s'agit de réaliser ces quatre types de cohérence politique, mais le présent rapport se penche avant tout sur la politique gouvernementale intégrée. La cohérence politique en faveur du développement consiste premièrement à «ne pas nuire», c'est-à-dire à garantir que la progression vers les objectifs de développement internationaux ne sera pas entravée par des politiques tournées vers d'autres objectifs. Deuxièmement, elle doit exploiter les synergies potentielles et rechercher des scénarios équilibrés, qui permettent de progresser dans la voie des objectifs de développement tout en garantissant la réalisation d'autres desseins.

Le gouvernement suisse dispose de plusieurs mécanismes institutionnels permettant d'accroître sa cohérence politique. Ces mécanismes servent à identifier les chevauchements des politiques et permettent de:

- reconnaître l'importance de la cohérence politique dans un monde où les tâches politiques sont interdépendantes;
- comprendre mieux l'importance des liens entre les différentes tâches politiques;
- analyser les répercussions des politiques dans les pays en développement;
- évaluer le potentiel d'accroissement de la cohérence politique;
- améliorer la cohérence politique en faveur du développement.

Que ce soit au niveau national ou international, les politiques donnent lieu à des conflits d'intérêts. Or la plupart des cibles de l'OMD8 exigent des pays industrialisés qu'ils intègrent des objectifs spécifiques de la politique de développement dans d'autres secteurs de leurs politiques extérieure et nationale. Ce souci de cohérence en faveur du développement étant récent, les résultats obtenus à ce jour sont encore modestes. Le chapitre 4 ci-après illustre comment le gouvernement suisse aborde les conflits d'intérêts en politique. La Déclaration du Millénaire et les OMD offrent un cadre qui réserve une place particulière à la politique de développement dans la politique nationale et internationale. Le présent rapport en est un bon exemple, puisqu'il est le fruit d'une collaboration entre plusieurs départements fédéraux. Il vise par ailleurs à susciter un large débat sur la cohérence politique en Suisse, tant au sein de l'administration que de la société civile.

Les premiers efforts pour promouvoir la cohérence politique remontent à 1994, lorsque le gouvernement suisse a élaboré ses Lignes directrices Nord-Sud. Celles-ci ont ensuite été confirmées par le Rapport sur la politique extérieure 2000. Enfin, la Constitution fédérale, révisée en 2000, mentionne expressément l'atténuation de la pauvreté dans le monde parmi les cinq objectifs de la politique extérieure de la Suisse.

5 OCDE, A comparative analysis of institutional mechanisms to promote policy coherence for development, 2004, pp. 11–12. Voir <http://www.oecd.org/dataoecd/0/31/31659769.pdf>.

2.3. Déclaration du Millénaire – Position de la Suisse

Pour réaliser les OMD, la Suisse mise énormément sur les engagements et les objectifs de la Déclaration du Millénaire. La promotion de la paix, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit figurent en bonne place dans la Constitution fédérale et comptent parmi les priorités de la politique extérieure de la Suisse.

Encadré 4

Déclaration du Millénaire – Domaines prioritaires pour la Suisse

- Promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, y compris des initiatives diplomatiques; renforcement des institutions internationales de défense des droits de l'homme, du dialogue bilatéral sur les droits de l'homme et de la coopération avec les pays partenaires.
- Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes, y compris des mesures de promotion de la paix sensibles au genre et la diffusion d'informations sur la violence exercée à l'encontre des femmes.
- Soutien aux processus et aux initiatives de paix, comprenant le transfert de savoir-faire et la participation d'acteurs non étatiques; sécurité humaine (la Suisse étant notamment membre fondateur du Réseau de sécurité humaine), y compris l'élimination des mines et la lutte contre le trafic d'armes légères.
- Protection de l'environnement commun et principes du développement durable.

2.3.1. Déclaration du Millénaire⁶ – Droits de l'homme et bonne gouvernance

Encadré 5

Déclaration du Millénaire

- Créer un climat propice au développement et à la réduction de la pauvreté.
- Promouvoir la démocratie et l'État de droit, de même que le respect des libertés fondamentales et de tous les droits de l'homme reconnus par le droit international.
- Déployer des efforts pour garantir et promouvoir les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels pour tous, dans tous les pays.
- Renforcer dans tous les pays les capacités d'appliquer les principes et les méthodes démocratiques et de respecter les droits de l'homme, y compris les droits des minorités.
- Collaborer à la mise en œuvre de processus d'intégration politique pour garantir à tous les citoyens de tous les pays le droit de faire valoir leur opinion.
- Garantir la liberté des médias pour qu'ils puissent assumer leur importante fonction et garantir le droit des citoyens à l'information.
- Assurer un soutien sans faille aux jeunes démocraties d'Afrique pour les aider à se doter de structures politiques et institutionnelles solides.

⁶ Cette sélection comprend des objectifs qui ne figurent pas expressément dans les OMD.

La promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, lesquels sont à la fois un objectif et un instrument de la lutte contre la pauvreté et du développement humain, constitue une priorité de la politique de développement et de la coopération au développement de la Suisse. Dans ce domaine, la Suisse s'est dotée d'une nouvelle loi⁷ qui définit des mesures pour promouvoir la paix par des moyens civils et pour renforcer les droits de l'homme. Elle souligne la priorité politique de ces efforts et accroît les capacités dans ce domaine. Ici, la Suisse se concentre sur les objectifs suivants:

- fixer des normes spécifiques pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire et protéger les droits des groupes de population particulièrement vulnérables (minorités, peuples indigènes, etc.);
- établir des liens entre des éléments de la mondialisation et les politiques internationales des droits de l'homme (entreprises et droits de l'homme, droits de l'homme et lutte contre le terrorisme, par ex.);
- renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme.

De nombreux programmes et projets menés dans les pays partenaires soutiennent les acteurs aussi bien étatiques que non gouvernementaux dans leur volonté d'améliorer la gouvernance aux niveaux local et national (voir encadré 6). Les programmes par pays visent à instaurer a) des institutions étatiques légitimes, efficaces et responsables, fonctionnant dans le respect de la législation et des droits de l'homme et b) une participation politique plus large de la société civile. Les activités concernent a) les processus de décentralisation, la gouvernance locale et la participation des citoyens; b) la promotion de l'État de droit, grâce à un appareil judiciaire indépendant et plus accessible, avec une prise en considération spécifique des minorités; c) l'amélioration de l'accès à l'information (notamment par les médias) et d) la lutte contre la corruption.

Au sein du Réseau du CAD pour la bonne gouvernance (GOVNET), la Suisse participe activement à l'élaboration de directives visant à intégrer les droits de l'homme dans la coopération au développement.⁸

Encadré 6

Information et assistance juridiques pour les populations autochtones en Bolivie

Une meilleure intégration économique, sociale et politique des populations autochtones en Bolivie passe par la promotion et la protection de leurs droits. La Suisse collabore ainsi avec le Ministère bolivien de la justice et soutient les bureaux locaux des régions reculées qui proposent une information et une assistance juridiques aux communautés autochtones. La multiplication des litiges prouve en effet que les personnes démunies et marginalisées ont de plus en plus besoin de ce genre de service. Par ses activités, le projet favorise aussi la formation de dirigeants locaux. Il s'efforce par ailleurs de sensibiliser les autorités nationales aux aspects de la diversité culturelle et aux droits des populations autochtones.

La protection et la promotion des droits de l'homme, de même que la promotion de la démocratie et de l'État de droit, sont des instruments permettant d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire et les OMD. Pour accroître sa cohérence politique, la Suisse s'attache donc à intégrer davantage la perspective des droits de l'homme dans l'ensemble des tâches de l'administration fédérale. Au niveau de l'ONU, elle contribue aux réformes des institutions onusiennes s'occupant des droits de l'homme (Commission des droits de l'homme, Haut Commissariat aux droits de l'homme, Conseil économique et social).

7 Loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme du 19 décembre 2003, RS 193.9.

8 La Suisse dirige le groupe de travail sur les droits de l'homme au sein du Réseau sur la gouvernance (GOVNET).

2.3.2. Déclaration du Millénaire – Égalité des sexes et renforcement du pouvoir des femmes

Encadré 7 Déclaration du Millénaire

- Promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie.
- Lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La Suisse lutte résolument contre la discrimination et les préjudices que subissent les femmes. Pour elle, l'élimination de ces maux est non seulement une finalité du développement humain, mais aussi une condition de sa réalisation. Depuis les années nonante, l'égalité entre hommes et femmes est un thème transversal de la coopération suisse au développement (aide humanitaire comprise). La politique de l'égalité adoptée en 2003 entend ainsi offrir aux femmes et aux hommes un accès équitable aux bienfaits du développement et à leur contrôle. L'égalité entre hommes et femmes fait aussi partie intégrante de la politique suisse des droits de l'homme et de sa politique de promotion de la paix: membre du Groupe des amis de la résolution 1325, la Suisse appuie les efforts déployés aux niveaux national et international pour mettre en œuvre la Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (voir encadrés 8 et 14).

2.3.3. Déclaration du Millénaire – Prévention des conflits et promotion de la paix

Encadré 8 Déclaration du Millénaire

- Accroître l'efficacité de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité, en lui donnant les moyens et les outils dont elle a besoin pour mieux assurer la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits.
- Prendre des mesures concertées pour mettre fin au trafic d'armes légères.
- Encourager et soutenir les mécanismes régionaux et sous-régionaux de prévention des conflits et de promotion de la stabilité politique, et assurer un flux régulier de ressources en faveur des opérations de maintien de la paix menées sur le continent africain.

En adoptant son crédit-cadre pour des mesures de gestion civile des conflits et de promotion des droits de l'homme (2004 à 2007), la Suisse a sensiblement renforcé ses moyens dans les domaines de la politique de paix, de la promotion des droits de l'homme et de la résolution des conflits. Dans ce contexte, la notion de sécurité humaine combine des aspects relevant de la sécurité (être à l'abri de la peur) et des aspects relevant du développement (être à l'abri du besoin).

La Suisse participe activement à l'élaboration de politiques internationales concernant la sécurité humaine, le déminage, les armes légères, les migrations et l'aide humanitaire. En 2004 et 2005, elle a présidé le Mine Action Support Group et le Groupe de travail de l'ONU sur l'identification et le traçage des armes légères et de petit calibre, et a ainsi contribué à l'élaboration de normes internationales dans ce domaine. La Suisse détache aussi des experts, met à disposition des ressources

financières pour soutenir des missions internationales de paix et participe avec son armée à des opérations de promotion de la paix dans le cadre international. Dans nombre de régions, elle mène aussi des programmes bilatéraux destinés à résoudre les conflits et à faciliter le passage d'une économie de guerre à une économie de paix.

S'appuyant sur les recommandations du CAD relatives à la prévention de conflits violents (Helping Prevent Violent Conflicts), la Suisse classe cette prévention parmi les éléments prioritaires de sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Elle s'est ainsi dotée de lignes directrices de développement de la paix qui se concentrent sur les causes de la violence politique et sur la prévention des conflits violents. Au sein du Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération au développement, la Suisse œuvre pour l'application des directives sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, ainsi que pour une harmonisation des pratiques des différents donateurs.

Voici les deux grandes règles de la Suisse en matière de prévention des crises:

- promouvoir le rôle des femmes grâce à une approche sensible au genre du maintien de la paix;
- recourir à des instruments d'alerte précoce (voir encadré 9).

Encadré 9

Projet FAST d'alerte rapide⁹

FAST (acronyme allemand pour «analyse précoce des tensions et établissement des faits») est un système d'alerte rapide qui couvre actuellement 23 pays et régions prioritaires en Afrique, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient. Cet instrument sert à identifier des crises imminentes ou potentielles et à prendre des mesures immédiates pour prévenir des conflits violents. Tous les trois mois, FAST publie une série de graphiques qui présentent l'évolution des tensions dans chaque pays concerné.

Les programmes de la coopération suisse au développement se fondent sur l'approche consistant à «ne pas nuire» (Do no harm), laquelle aide à mieux comprendre les causes et la dynamique des conflits politiques. Cette approche sert aussi à évaluer de manière réaliste les effets négatifs et positifs des activités de développement. Dans les zones à risque, la coopération au développement conjugue l'expérience du travail communautaire avec les activités locales dans l'éducation à la paix.

Dans le cadre des réformes de l'ONU, la Suisse plaide instamment pour la création d'une commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix, afin de renforcer les capacités de l'ONU en matière de gestion des conflits et de maintien de la paix.

9 Fondation suisse pour la paix (www.swisspeace.org).

2.3.4. Déclaration du Millénaire – Protection de l'environnement commun

Encadré 10 **Déclaration du Millénaire**

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les changements climatiques.
- Intensifier notre action commune pour la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêts.
- Insister sur l'application intégrale de la Convention sur la diversité biologique afin de ralentir sensiblement la diminution de la biodiversité d'ici 2010.
- Insister sur l'application intégrale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
- Réduire d'ici 2020 l'impact nocif des produits chimiques sur l'environnement et sur la santé des personnes.
- Mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau.
- Garantir un environnement durable et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.
- Assurer une plus grande cohérence politique et une meilleure collaboration en faveur de l'environnement entre l'ONU, ses institutions spécialisées, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations multilatérales.

La protection de notre environnement commun, qui est à la base du développement économique et social, compte parmi les objectifs primordiaux de la politique extérieure de la Suisse. Pour l'atteindre, la Suisse emploie divers instruments qui se complètent et se renforcent mutuellement: une politique ambitieuse de protection de l'environnement au niveau national, l'appui à diverses activités dans le cadre bilatéral et la promotion et l'application de politiques intégrées, cohérentes, efficaces et efficientes au niveau multilatéral. C'est pourquoi la Suisse collabore étroitement avec les organisations environnementales compétentes.

3. OMD1 à 7: Contribution de la Suisse

3.1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim (OMD1)

Conformément à la **cible 1 de l'OMD1**, il s'agit de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Pour l'heure, l'Asie orientale est la seule région à avoir atteint cet objectif. L'Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi que l'Afrique du Nord sont en bonne voie. Mais les progrès sont minimes en Afrique subsaharienne, où la pauvreté est la plus répandue, de même qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. La pauvreté extrême s'accroît par ailleurs en Asie occidentale et dans la CEI.¹⁰

La réduction de la pauvreté au sens large représente la tâche centrale et l'objectif suprême de la coopération bilatérale et multilatérale de la Suisse. Celle-ci recourt à différents instruments pour mener cette tâche à bien: projets, programmes et aides budgétaires (générales ou sectorielles). Elle mise en particulier sur la collaboration avec des partenaires stratégiques pour réaliser les priorités du pays concerné, et vise à renforcer les programmes et les interventions systémiques. Dans ses programmes bilatéraux de coopération, la Suisse met l'accent sur le lobbying, la participation, l'autonomisation et le développement des capacités, en orientant ses activités sur les groupes défavorisés et marginalisés. Que ce soit au niveau local, national ou multilatéral, la Suisse s'efforce de rendre l'aide plus efficace.

Les programmes concernant la gouvernance, l'égalité entre hommes et femmes, la prévention des conflits et le développement rural s'attaquent tous aux causes structurelles de la pauvreté. Dans ce cadre, améliorer l'accès aux moyens de production, aux services, aux informations et aux technologiques (y compris aux TIC), ainsi qu'aux institutions et aux organes de décision peut contribuer à atténuer la pauvreté. Qu'il s'agisse d'aides budgétaires, de projets relatifs aux infrastructures économiques ou de promotion du commerce et des investissements, toutes ces activités servent à promouvoir une croissance au service des pauvres.

Dans ce contexte, seule une mobilisation accrue de ressources indigènes permettra aux pays en développement d'atteindre les OMD. La Suisse s'attache donc à renforcer leurs capacités afin de les aider à améliorer leur politique fiscale et à mobiliser des ressources du secteur privé.

Selon la **cible 2 de l'OMD1**, il s'agit de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Cet objectif ne pourra toutefois être atteint si rien n'est entrepris pour multiplier les efforts allant dans ce sens. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la proportion des habitants qui souffrent de la faim a diminué et ces pays ont de bonnes chances d'atteindre l'objectif prévu. L'Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud dénote aussi des progrès, mais ils s'avèrent encore insuffisants. Aucun changement, ou seuls des changements extrêmement minimes, n'ont cependant été enregistrés dans des régions telles que l'Afrique, l'Asie occidentale et les pays asiatiques de la CEI, où nombre de personnes continuent de souffrir de la faim et où ce fléau gagne même en ampleur.¹¹

¹⁰ Projet du Millénaire: Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2005, chapitre 2.

¹¹ Projet du Millénaire: Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2005, chapitre 2.

Comme elle l'a réaffirmé lors du Sommet de l'alimentation en 2002, la Suisse est résolue à s'attaquer au problème de la faim dans le monde. Étant donné que 70 % des personnes souffrant de la faim vivent de l'agriculture, la coopération suisse au développement soutient en priorité les petits paysans et les éleveurs ainsi que les initiatives visant à générer des revenus dans les zones rurales. Elle continue par ailleurs à apporter un appui ferme à la recherche nationale et internationale en agronomie, à des techniques adaptées aux conditions locales,¹² au développement des marchés et aux associations paysannes. Dans les situations d'urgence, l'aide alimentaire compte parmi les principaux instruments de la Suisse. Elle la fournit surtout (mais pas uniquement) par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial de l'ONU.

Encadré 11

Silos en métal pour améliorer la sécurité alimentaire

En 2003, la Suisse a cessé de financer le programme régional Postcosecha. En introduisant une méthode plus efficace de stockage des récoltes, ce programme a permis de réduire la dépendance économique de la population rurale dans plusieurs pays d'Amérique centrale et du Sud, ainsi que des Caraïbes. La méthode repose sur la construction décentralisée de silos en métal destinés aux petites exploitations familiales. Aujourd'hui, quelque 400 000 familles recourent à cette nouvelle méthode de conservation des céréales. Au fil du temps, la Suisse a considérablement développé son savoir sur la lutte contre la pauvreté dans les différents domaines de la coopération au développement. Elle s'attache actuellement à améliorer la gestion de ce savoir pour faciliter son transfert d'un continent à l'autre et pouvoir ainsi répondre à la demande africaine de silos à céréales peu coûteux mais fiables.

La Suisse a joué un rôle-clé dans la formulation des directives volontaires pour la concrétisation du droit à l'alimentation,¹³ adoptées par le Conseil de la FAO¹⁴ en novembre 2004. Elle figure par ailleurs parmi les premiers États signataires du Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre duquel elle a œuvré en faveur de la création du Fonds mondial pour la diversité des cultures, le principal mécanisme de financement dans ce secteur. Ces dernières décennies, elle a également versé des contributions de l'ordre de 350 à 400 millions de CHF à la recherche agricole internationale. Elle estime notamment que le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) est appelé à jouer un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et dans l'amélioration de l'alimentation et de la santé.

12 Méthodes de conservation des récoltes et de protection du sol et des eaux.

13 Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation suffisante dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

14 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

3.2. Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD2)

La **cible 3 de l'OMD2**, prévoit de donner, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. D'ailleurs – sauf pour ce qui est de la partie européenne de la CEI, où la situation s'aggrave – le taux de scolarisation est en hausse dans toutes les régions. L'Afrique du Nord, l'Asie orientale, l'Amérique latine et les Caraïbes ont pris la bonne direction. La situation s'améliore aussi en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi qu'en Asie occidentale et dans le Pacifique, mais ces régions n'ont pas encore atteint tous les objectifs fixés. De plus, on constate que la majeure partie des enfants non scolarisés sont toujours des filles.¹⁵

En 1997, la Suisse a signé la Convention internationale sur les droits de l'enfant. Elle considère en effet que le droit à la formation est non seulement une fin en soi, mais aussi un outil du développement culturel, social, économique et politique, ainsi qu'un instrument très efficace pour atténuer les inégalités sociales et l'exclusion.

Programmes bilatéraux

Les programmes bilatéraux comprennent l'acquisition de connaissances pratiques, la formation technique et professionnelle, ainsi que la formation de base pour les enfants, les adolescents et les adultes. Les formes et les modalités de l'aide dans ce domaine varient d'un pays à l'autre et dépendent des priorités nationales spécifiques ainsi que des avantages comparatifs de la Suisse et de sa capacité à soutenir ses partenaires. La coopération vise toujours à faciliter l'accès à la formation de base et à accroître sa qualité. Dans ce domaine, la Suisse apporte son appui à des mesures novatrices afin d'améliorer l'adéquation économique, sociale et culturelle de la formation et de réformer la politique de l'éducation.

Programmes multilatéraux

Les aides budgétaires octroyées par la Suisse et son programme de désendettement contribuent à orienter des ressources budgétaires vers d'importants secteurs sociaux tels que l'éducation. Par ailleurs, des projets destinés à améliorer la gestion de la fiscalité, de la dette et des dépenses publiques permettent d'accroître l'efficacité des financements publics et de mobiliser davantage de ressources indigènes pour la lutte contre la pauvreté et en particulier pour la formation. La Suisse soutient la formation de base par l'intermédiaire d'institutions multilatérales (telles l'UNICEF et l'UNESCO) et dans le cadre de ses programmes bilatéraux. La Suisse s'efforce également de tenir dûment compte de l'OMD2 dans la planification des activités qu'elle entend réaliser dans le cadre de la décennie 2005–2014 de l'ONU consacrée à l'éducation pour le développement.

¹⁵ Projet du Millénaire: Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2005, chapitre 2.

Encadré 12**Éducation non formelle au Burkina Faso**

Le Forum national, qui réunit tous les acteurs de l'éducation non formelle du Burkina Faso, est un exemple à suivre. Soutenu par la Suisse, il se fonde sur une longue expérience du terrain. Dans son processus de réorientation stratégique et institutionnelle, l'éducation non formelle a été intégrée dans le programme de formation et dans le Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle. Cet organe regroupe des services proposant des cours d'alphabétisation et d'éducation non formelle, des autorités locales et le gouvernement central, ainsi que des représentants du secteur privé et des donateurs. Le fonds mobilise des ressources pour financer des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, former des enseignants et produire du matériel d'enseignement. Il s'attache par ailleurs à promouvoir des innovations et des approches novatrices dans le domaine de la formation.

La Suisse soutient également des initiatives qui facilitent l'accès à une formation de qualité et à des connaissances essentielles, dont l'accès aux TIC (voir encadré 13).

Encadré 13**Centres multimedia communautaires**

La Suisse collabore depuis peu avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour créer 150 centres multimedia dans les communautés marginalisées au Mali, au Mozambique et au Sénégal. Ces centres offrent à des dizaines de milliers d'habitants, dont beaucoup ne possèdent qu'une formation rudimentaire, un accès à des informations en ligne.

3.3. Promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes (OMD3)

Le degré de réalisation de la **cible 4 de l'OMD3** est mesuré au moyen d'indicateurs fournissant des informations sur la différence qui sépare les sexes dans les domaines de l'alphabétisation et des chances de formation, ainsi que sur le taux d'occupation des femmes dans les secteurs non agricoles et leur participation à la vie publique. Le travail des femmes dans les emplois mal rémunérés, de même que leur représentation au sein des législatifs dénotent un léger mieux. Dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique subsaharienne, du Pacifique et de l'Asie occidentale et du Sud,¹⁶ l'égalité des chances a enregistré de nets progrès dans le secteur de la formation.

La Suisse a ratifié en 1997 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et s'est engagée à lutter contre cette discrimination et à réduire les inégalités entre hommes et femmes. Elle pense qu'il s'agit là non seulement d'une fin en soi, mais aussi d'une condition indispensable au développement, même en Suisse. C'est pourquoi une approche sensible au genre compte depuis les années nonante parmi les thèmes transversaux de toutes les activités de la coopération suisse au développement, y compris l'aide humanitaire.

Dix ans après la Conférence sur les femmes, la mise en œuvre de la Déclaration et de la Plateforme de Pékin, ainsi que du document issu de la 23^e session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU, a été soumise à une évaluation (Pékin + 10).¹⁷ La Suisse a saisi cette occasion pour réaffirmer son engagement en faveur de l'application de la Plateforme de Pékin et du Programme d'action du Caire. Elle a également souligné la complémentarité de ces deux documents ainsi que leur rôle primordial dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Fidèle à sa ligne, la Suisse mène dès lors des activités bilatérales spécifiques (tels que des projets destinés à faciliter l'accès à la formation et aux microcrédits, ou à accroître la participation et la représentation politique des femmes) et octroie des contributions bilatérales (destinées à appuyer, par exemple, le réseau financier de la Banque mondiale des femmes et le Fonds des Nations Unies pour le développement de la femme) afin de promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes.

Encadré 14

Égalité des sexes et consolidation de la paix

En novembre 2004, sur invitation de la Ministre suisse des affaires étrangères, quelque 400 femmes du monde entier sont venues en Suisse pour participer à une conférence intitulée «Femmes pour la paix». Elles ont adopté un programme d'action qui prévoit la création d'une coalition mondiale d'activistes pour la paix, une participation plus active de la société civile – des femmes en particulier – aux processus de paix, la protection des femmes contre la violence et la traite d'êtres humains, ainsi qu'une lutte efficace contre l'impunité.

¹⁶ Projet du Millénaire: Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2005, chapitre 2.

¹⁷ La conférence Pékin+10 s'est tenue dans le cadre de la 49^e réunion de la Commission de la condition de la femme (CCF) en mars 2005 à New York.

La Suisse s'attache aussi à promouvoir l'égalité dans la coopération économique et la promotion des investissements, ainsi que dans le développement du commerce et des infrastructures. Ces efforts favorisent directement ou indirectement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Par ailleurs, des mesures spécifiques garantissent, à chaque phase d'un projet, que le développement des infrastructures prend en compte l'égalité entre hommes et femmes. Tenant à ce que les femmes et les hommes profitent équitablement de la libéralisation des crédits et de la privatisation, la Suisse recourt le cas échéant à des incitations commerciales, ou propose des garanties et des lignes de crédit aux intermédiaires financiers pour que leurs offres s'adressent également aux femmes.

Pour terminer, la Suisse participe pleinement à l'Année internationale du sport 2005, qui utilise les activités sportives pour surmonter les stéréotypes liés au sexe et renforcer la cohésion sociale.¹⁸

18 Le sport au service de la paix et du développement – L'action de la DDC et l'année internationale du sport 2005.

3.4. Réduire la mortalité infantile (OMD4)

Selon la **cible 5 de l'OMD4**, il s'agit de réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans tous les pays en développement. L'abaissement de ce taux n'intervient cependant que très lentement. Si l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine et les Caraïbes ont pris la bonne direction, les progrès s'avèrent moindres en Asie de l'Est et du Sud, tandis que l'Asie occidentale, le Pacifique et les pays européens de la CEI marquent le pas. Le taux de mortalité infantile demeure extrêmement élevé en Afrique subsaharienne et dénote même une hausse dans les pays asiatiques de la CEI.¹⁹

Pour atteindre les OMD directement liés à la santé (OMD4 à 6), la Suisse mise avant tout sur une approche globale. Les facteurs qui déterminent l'état de santé ne relèvent en effet pas tous du secteur de la santé. Dans ce dernier, les programmes de la Suisse visent en priorité à abolir les inégalités en mettant davantage les systèmes de santé au service des pauvres et en ciblant mieux les soins en fonction de leurs besoins. Les priorités thématiques de ses nombreuses activités en faveur de la santé publique sont la promotion de la santé, la prévention et les soins médicaux. Pour mener ses efforts à bien, la Suisse recourt surtout aux instruments suivants: dialogue politique, recherche et soutien bilatéral et multilatéral aux priorités et aux programmes nationaux. L'appui bilatéral accordé aux programmes de santé familiale dans plusieurs pays du Sud, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale a d'ailleurs débouché sur des résultats probants (voir encadré 15). En vue de réduire la mortalité infantile, la Suisse verse également des contributions aux institutions multilatérales à l'œuvre dans ce domaine, telles que l'UNICEF et l'OMS.

Encadré 15

Tanzanie: des moustiquaires imprégnées d'insecticide pour lutter contre la malaria

Dans le cadre d'un vaste programme de lutte contre la malaria (KINET) mené dans le Sud de la Tanzanie, des moustiquaires imprégnées d'insecticide ont été commercialisées à des prix très modiques. Financé par la Suisse et mis en œuvre par l'Institut tropical suisse (ITS), ce projet antimalaria fait aujourd'hui figure d'exemple: après quatre ans (de 1996 à 2000), 50 % des jeunes enfants de la région dormaient sous une moustiquaire traitée et le taux de mortalité infantile dû à la malaria avait reculé de 25 %. L'expérience ainsi acquise a permis de lancer un programme plus vaste, qui a même obtenu du GFTAM qu'il soutienne la commercialisation de moustiquaires imprégnées dans tout le pays.

¹⁹ Projet du Millénaire: Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2005, chapitre 2.

3.5. Améliorer la santé maternelle (OMD5)

Conformément à la **cible 6 de l'OMD5**, la communauté internationale s'est engagée à réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle dans tous les pays en développement. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, ce taux reste très élevé et aucune amélioration n'est en vue. Il en va de même pour les pays d'Asie du Sud-Est et du Pacifique où ce taux reste élevé. On constate heureusement des progrès dans d'autres régions, telles l'Asie orientale et la CEI, qui semblent se trouver sur la bonne voie.²⁰

Ces dernières années, la Suisse a accru ses contributions multilatérales à la santé génésique, en particulier à la prévention du VIH/sida, au programme ONUSIDA, au Fonds des Nations Unies pour la population et à la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF). Elle apporte par ailleurs son appui au programme de recherche mondiale de l'OMS sur la santé maternelle et génésique. À ce titre, la Suisse mène par exemple des programmes spéciaux en Afrique de l'Est, en Asie centrale et en Ukraine pour améliorer la santé maternelle (voir encadré 16).

Encadré 16

Amélioration des consultations périnatales en Ukraine

Le programme de médecine périnatale mené conjointement par la Suisse et l'Ukraine vise à améliorer la santé périnatale de la population dans six districts ukrainiens. Pour ce faire, il entend augmenter l'offre en matière de prévention et de soins, et améliorer l'accès aux soins et leur qualité. Il comprend différents types d'activités: formation continue des médecins, perfectionnement du personnel administratif en gestion publique et en santé publique, ainsi que modernisation des systèmes d'information et de communication et des services cliniques. Ce programme est complété par diverses campagnes régionales de prévention et de promotion de la santé.

20 Projet du Millénaire: Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2005, chapitre 2.

3.6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies (OMD6)

Dans la **cible 7 de l'OMD6**, la communauté internationale s'engage à stopper, d'ici à 2015, la propagation du VIH/sida et à commencer à inverser la tendance actuelle. Selon la **cible 8**, elle doit avoir, dans le même délai, maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle. L'épidémie du sida a des conséquences désastreuses dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne et touche nettement plus les femmes. Le VIH/sida reste très répandu dans les Caraïbes et la maladie tend à gagner du terrain en Asie de l'Est et du Sud, dans le Pacifique et dans la CEI. Le paludisme continue de faire des victimes surtout parmi les enfants et sape le développement de l'Afrique subsaharienne. Quant aux infections tuberculeuses, elles se multiplient, notamment en Afrique subsaharienne, dans le Pacifique et dans les pays de la CEI.²¹

Dans le domaine de la santé, la Suisse applique une approche très large et évite le financement vertical, c'est-à-dire les contributions qui ne visent que certaines maladies. Elle s'efforce au contraire de faire du VIH/sida un thème transversal et de l'intégrer dans ses différents projets, programmes et politiques. Au vu de l'ampleur de la pandémie, la Suisse entretient une collaboration spécifique avec ses pays partenaires ainsi qu'avec des organismes et des réseaux internationaux pour lutter contre cette maladie. Des projets adaptés aux besoins locaux (développement des capacités et prévention, par ex.) s'adressent aux groupes de population les moins protégés pour, d'une part, diminuer les risques de transmission et la vulnérabilité et, d'autre part, réduire l'impact psychosocial et économique du VIH/sida. La Suisse tente en particulier de faire participer des acteurs de la société civile et des personnes séropositives à ces activités et d'aborder les problèmes de genre.

Encadré 17

Éducation des jeunes en Afrique du Sud

La Suisse apporte son soutien au programme Learn about healthy living (apprendre à vivre en bonne santé) du MiET (Media in Education Trust) en Afrique du Sud. Le MiET développe du matériel didactique et le distribue dans les écoles des communes défavorisées, tout en assurant la formation continue du corps enseignant. Le programme contribue aussi à la promotion de la santé, avant tout dans les domaines suivants: prévention du VIH/sida pour freiner sa propagation, élimination de la stigmatisation liée au VIH/sida et mesures en faveur des personnes touchées. Le projet participe par ailleurs à l'élaboration des programmes scolaires en Afrique du Sud.

Au sein de l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires, la Suisse participe à la recherche sur les maladies transmissibles liées au VIH/sida et sur d'autres maladies (voir chapitre 4.2.6).

La Suisse compte parmi les membres fondateurs de Medicines for Malaria Venture. Grâce à des partenariats public-privé, cette ONG sans but lucratif parvient à financer et à organiser la recherche, la mise au point et l'enregistrement de nouveaux médicaments pour le traitement et la prévention de la malaria dans les pays particulièrement touchés par cette maladie.

Le tabac étant la deuxième cause de mortalité (environ 5 millions de décès par an et des coûts annuels nets de 200 milliards de US\$ pour le traitement et les pertes de productivité), la Suisse n'a pas hésité à signer en 2004 la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.²²

21 Projet du Millénaire: Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2005, chapitre 2.

22 OMS (www.who.int).

3.7. Assurer un environnement durable (OMD7)²³

Les problèmes écologiques atteignent des proportions inquiétantes dans les pays émergents et en développement. Un peu partout, la destruction de forêts, surtout de forêts tropicales, se poursuit et menace la diversité biologique. Par ailleurs, si l'eau potable et l'assainissement sont désormais plus accessibles dans nombre de régions, les cibles ne sont pas encore atteintes. Et les progrès interviennent surtout dans les villes et non pas dans les zones rurales.²⁴ Selon les **cibles 9 à 11 de l'OMD7**, c'est pourtant dans le monde entier qu'il importe d'améliorer les indicateurs écologiques.

La Suisse plaide pour l'élaboration d'un cadre institutionnel qui ferait de la protection de notre environnement le fondement du développement économique et social. Elle a ainsi réaffirmé, lors de la 23^e session du Conseil d'administration du PNUÉ, sa volonté de consolider la gouvernance internationale en matière d'environnement. À cet effet, elle a largement contribué à renforcer le réseau international d'élimination des déchets et des produits chimiques en créant de nouvelles synergies, en assurant une meilleure cohérence entre les différents processus et en instaurant une collaboration étroite entre les institutions concernées.

La Suisse accorde une grande importance à l'exploitation durable des ressources naturelles. Le principe de l'environnement durable, ancré dans sa politique extérieure, est une condition préalable et un élément constitutif d'un développement en faveur des pauvres. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (2002) a d'ailleurs confirmé cette orientation. Dépassant la définition stricte de l'OMD7, la Suisse souligne les corrélations plus larges entre la pauvreté et l'environnement ou encore entre la durabilité des systèmes de sécurité alimentaire et l'évolution de l'environnement mondial. C'est pourquoi elle recommande d'intégrer l'environnement dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ainsi que le respect de la nature dans les programmes de développement économique. Ses programmes bilatéraux et multilatéraux, de même que ses partenariats de recherche, s'emploient à promouvoir une exploitation durable des ressources naturelles et la diversité biologique dans l'agriculture. Le Programme mondial pour l'environnement s'efforce, quant à lui, d'imposer une attitude responsable dans l'emploi de produits chimiques ainsi que des stratégies pour l'hygiène de l'air dans les zones urbaines.

En tant que château d'eau de l'Europe, la Suisse a toujours mis l'accent sur la gestion de l'eau dans sa coopération au développement. Elle se préoccupe donc tout particulièrement de l'OMD7, qui prévoit de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population dans les pays en développement qui ne bénéficie pas d'un accès durable à l'eau potable et à un système d'assainissement. La Suisse a ainsi joué un rôle-clé dans l'élaboration du concept de gestion intégrée de l'eau, que le Conseil mondial de l'eau et le Partenariat mondial de l'eau prônent aujourd'hui au niveau international. Ce concept a conduit à une approche plus globale qui vise à assurer aux démunis un accès durable et abordable à de l'eau potable et à un système d'assainissement, et à permettre aux paysans pauvres de gérer l'eau avec efficacité. Seule une telle approche permet de briser les relations de cause à effet entre pauvreté, maladie et pollution de l'environnement. Pour appliquer une gestion intégrée de l'eau, la Suisse mise sur les deux principes que sont «l'eau pour les hommes» et «l'eau pour l'alimentation». Elle a par ailleurs mis en œuvre des programmes spéciaux en 2003, Année internationale de l'eau douce.

23 Tandis que le chapitre 4.1 passe en revue la contribution de la Suisse à la réalisation de l'OMD7 au niveau international et en Suisse, le présent chapitre traite de l'appui que la Suisse apporte aux pays en développement dans leurs efforts pour assurer un environnement durable.

24 Projet du Millénaire: Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2005, chapitre 2.

Bien que l'assainissement et l'hygiène offrent l'occasion aux PME de développer des solutions novatrices, les États doivent continuer de mettre à disposition des moyens financiers pour les campagnes d'hygiène, les installations sanitaires et des investissements d'utilité élevée. Un élargissement des activités passe par une politique proactive de santé publique, qui place les installations sanitaires et l'hygiène parmi ses grandes priorités et crée un cadre propice à leur promotion (marchés spécifiques pour l'hygiène et les installations sanitaires).

Le développement durable des régions de montagne occupe également une place de choix. En tant qu'État alpin, la Suisse possède une vaste expérience dans ce domaine et a conclu des partenariats avec des pays montagneux tels que la Bolivie, le Népal, le Bhoutan, ainsi qu'avec des pays d'Asie centrale. Elle concentre ici ses efforts sur la protection des ressources naturelles et la préservation de la diversité biologique. La Suisse apporte aussi son appui au Partenariat de la montagne, une initiative de partenariat lancée lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg pour favoriser la collaboration entre les principaux acteurs du développement dans les régions concernées.

Enfin, la Suisse a mis sur pied un vaste programme qui encourage les entreprises dans les pays en développement à recourir à des technologies respectueuses de l'environnement (voir encadré 18).

Encadré 18

Le projet Ecofrig en Inde: des frigos écologiques

En 2002, Godrej Ltd., leader sur le marché indien des réfrigérateurs, a modifié toute sa production pour adopter une technologie à base d'hydrogène, un gaz sans effet sur le climat. Le monde venait ainsi de franchir un grand pas vers l'application du Protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone. Le succès de ce projet repose sur une collaboration financée par l'Inde, la Suisse et l'Allemagne, et sur le transfert d'un savoir-faire respectueux de l'environnement pour la fabrication d'appareils réfrigérants destinés aux ménages et à l'artisanat.

Une approche intégrée de la gestion des risques destinée à diminuer la vulnérabilité de la population a servi de cadre théorique à des programmes régionaux et nationaux de prévention en Amérique centrale (après l'ouragan Mitch), ainsi qu'en Turquie et en Iran, après de violents tremblements de terre ou d'autres catastrophes naturelles. La Suisse a largement contribué à la préparation et au succès de la Conférence sur la prévention des catastrophes naturelles (Kobe, janvier 2005), qui a débouché sur l'adoption du Plan d'action Hyogo 2005–2015.

3.8. Thème transversal: partenariats scientifiques, techniques et de recherche

Toute stratégie visant à atteindre les OMD passe par des efforts spécifiques en vue de développer les capacités scientifiques et techniques nécessaires dans les pays les plus démunis. Ces efforts permettront non seulement de favoriser le développement économique, mais aideront aussi les pays concernés à trouver des solutions à leurs problèmes dans des domaines tels que la santé, le climat, l'agriculture, l'énergie, l'environnement et le changement social. Il s'agira aussi clairement de renforcer l'enseignement supérieur.

Dans les pays pauvres comme dans les pays riches, le savoir scientifique constitue le fondement du développement technologique et social. Augmenter le savoir contribue en outre grandement au développement économique. En définissant leurs priorités de recherche en fonction de leurs problèmes et en accroissant leurs propres compétences scientifiques, les pays en développement pourront s'affranchir de leur dépendance à l'égard des pays industrialisés.

Ces dernières années, la coopération entre agences de développement et instituts suisses de recherche s'est renforcée et est devenue plus ciblée. D'une part, la Suisse assume sa responsabilité mondiale en mettant à disposition davantage de connaissances et de savoir-faire au service du développement, tout en respectant les connaissances et la volonté locales. La coopération scientifique a pour objectifs premiers a) d'accroître les capacités de recherche dans les pays en développement, par exemple dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire et b) d'obtenir des résultats utiles pour le développement. D'autre part, la Suisse s'efforce de renforcer ses propres capacités scientifiques en matière de développement, devenues plus importantes du fait de la mondialisation.

Encadré 19

Pôle de recherche national (PRN) Nord-Sud

Le Pôle de recherche national Nord-Sud constitue le partenariat bilatéral de recherche le plus novateur jamais conclu jusqu'ici. Cofinancé par la DDC et le Fonds national suisse de la recherche scientifique, ce programme vise à alléger le syndrome du changement global pour créer des conditions propices au développement durable. Le PNR Nord-Sud se fonde sur une approche participative: plus de 100 projets de recherche de niveau universitaire sont menés dans neuf régions, sur quatre continents, dans le cadre de partenariats conclus entre des instituts de recherche suisses et des instituts régionaux, nationaux ou locaux dans les pays en développement

La Suisse apporte par ailleurs son appui à des projets de recherche menés à l'échelle internationale dans des domaines cruciaux: elle collabore en particulier avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et ses instituts de recherche, ainsi qu'avec le Forum mondial pour la recherche en santé (GFHR) et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD). Cette implication multilatérale offre la possibilité à la Suisse de prendre part à la discussion internationale et facilite les échanges de chercheurs et de connaissances.

4. OMD7 et 8: Contribution de la Suisse

4.1. Un environnement durable (OMD7)

4.1.1. Ressources naturelles

Afin d'assurer un environnement durable, la **cible 9 de l'OMD7** (voir encadré 2) prévoit d'inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles, comme les forêts, la biodiversité, l'énergie, l'air et l'eau, aux niveaux mondial et national.

Indicateurs	1990	1995	2000	2002/03
Proportion du territoire [en %] couverte par les forêts	28.0	29.9	30.0	31.0
Proportion du territoire [en %] réservée aux zones où la biodiversité est protégée ²⁶	0.4	0.92	2.92	2.92
Consommation totale d'énergie [TJ]	1026290	1075530	1132350	1168950
Consommation énergétique [en kg pétrole] pour 1 US\$ (de 1995) de PIB	0.0814	0.0822	0.0788	0.08
Émissions de CO ₂ [en mio de t. conformément au Protocole de Kyoto]	53.14	51.96	52.35	52.25
Consommation de CFC ²⁷ nocifs pour la couche d'ozone [en tonnes de PDO ²⁸]	2838	282	0	0
Traitement des eaux usées [% des ménages raccordés au réseau]	90	93.5	95.5	95.5
Nombre de projets du MDP ²⁹ en cours	0	0	0	0
Surface d'habitat et d'infrastructure (m ² par habitant)	381.8 ³⁰	396.8 ³¹	n.v.	n.v.

Progrès et résultats obtenus

Environnement mondial

La Suisse participe aux activités d'organisations et de processus internationaux de protection de l'environnement, tel le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à celles menées en marge des conventions multilatérales sur l'environnement (Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Carthagène sur la bio-sécurité, Conventions de Stockholm, de Rotterdam et de Bâle sur les déchets chimiques et leur élimination, etc.) et à celles du Fonds pour

25 Sources: Statistique globale suisse de l'énergie de l'Office fédéral de l'énergie; Statistique sur le CO₂ de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage; Statistique de la superficie de l'Office fédéral de la statistique; Agence internationale de l'énergie.

26 Régions soumises à des normes de protection, comme les parcs nationaux et les zones inscrites dans les inventaires nationaux (les zones humides, par.ex.).

27 Chlorofluorocarbones.

28 Potentiel de destruction de la couche d'ozone.

29 Mécanisme de développement propre. Le MDP, l'application conjointe et le commerce de droits d'émissions forment les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto.

30 Valeur correspondant à la période 1979/85.

31 Valeur correspondant à la période 1992/97.

l'environnement mondial (FEM). La Suisse compte également parmi les États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) et au Protocole de Kyoto qui lui est associé. Elle soutient les efforts internationaux visant à atténuer les changements climatiques et figure par ailleurs parmi les États signataires et membres actifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD). Enfin, elle fait partie des principaux bailleurs de fonds de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), qui favorise la commercialisation de bois provenant de domaines forestiers soumis à une exploitation durable.

Quelques réalisations de la politique environnementale de la Suisse méritant d'être relevées:

Sylviculture

Des progrès ont été réalisés pour inverser la tendance à la déperdition de ressources naturelles. La surface couverte par les forêts s'accroît constamment (voir tableau 1), surtout dans les régions de montagne et en raison de la réduction des surfaces cultivées. La forêt couvre aujourd'hui environ un tiers du sol suisse.

Diversité biologique

Ces dix dernières années, la Suisse a agrandi ses zones protégées afin de préserver la diversité biologique. Dans le même temps, elle a mis en place un système de versements directs à l'agriculture en échange de prestations écologiques. Elle a aussi édicté des prescriptions strictes sur la culture et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM), afin d'écartier les risques que ceux-ci pourraient représenter pour la diversité biologique. Les dispositions suisses prises en application du Protocole de Carthagène sur la bio-sécurité sont entrées en vigueur au début de 2005. Dès lors, la Suisse insiste pour que ses contributions au Programme alimentaire mondial des Nations Unies servent en priorité à acheter des denrées sans OGM.

Émissions de CO₂

De 1990 à 2002, la consommation totale d'énergie a augmenté de près de 14 %, tandis que l'intensité énergétique et les émissions de CO₂ ont légèrement reculé (voir tableau 1). Pour réduire les émissions de CO₂, la Suisse a adopté en 2000 la loi sur le CO₂, qui sert de base pour appliquer la Convention-cadre sur les changements climatiques. Étant donné qu'il n'a pas été possible de réduire depuis lors les émissions conformément aux objectifs inscrits dans la loi sur le CO₂, il a été décidé en 2005 d'introduire la taxe CO₂ sur les combustibles, comme cela était prévu dans la loi sur le CO₂, et de prélever un centime climatique sur les carburants. Pour ce qui est de l'hygiène de l'air, l'application de l'ordonnance de 1985 sur la protection de l'air a sensiblement amélioré la situation.

Protection de l'eau

Dans ce domaine, la Suisse applique depuis des années une législation exhaustive et efficace, qui a pour objectif de préserver ou de rétablir le cycle naturel de l'eau. La politique environnementale de la Suisse comprend notamment la protection des eaux souterraines et la construction d'infrastructures destinées à assurer l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées. Actuellement, plus de 95 % des ménages sont raccordés au réseau d'égouts. La qualité de l'approvisionnement en eau et du système d'évacuation des eaux usées est en général très bonne.

Consommation du sol

Le sol constitue une base d'existence fondamentale pour l'homme, la faune et la flore. L'urbanisation et la construction de routes et de centres industriels conduisent inévitablement à une diminution de la surface agricole utile. Difficilement réversible, ce processus concerne aussi les générations futures. Entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90, la surface d'habitat et d'infrastructure a augmenté de 13 % en chiffres absolus et de près de 4 % par habitant. Dans la même période, la population a augmenté de 8 %, ce qui signifie que la «consommation» du sol à des fins de construction a donc augmenté de manière plus que proportionnelle.

Substances chimiques dangereuses

En 1986, les autorités suisses de la protection de l'environnement ont interdit ou restreint l'utilisation de substances chimiques dangereuses. Les efforts allant dans ce sens se poursuivent, car de nouveaux produits arrivent sans cesse sur le marché et l'évaluation des risques doit suivre l'évolution en cours. Les prescriptions sur les produits chimiques, qui ont fait l'objet d'une révision globale et d'une adaptation à la législation européenne, sont entrées en vigueur en 2005.

Prévention des catastrophes

La prévention des catastrophes constitue une autre priorité. Dans le cadre de la décennie pour la réduction des catastrophes naturelles (IDNDR), le Conseil fédéral a mis sur pied en 1997 la commission extraparlamentaire PLANAT, qui sert de plate-forme dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles (voir encadré 20).

Encadré 20

Prévention des catastrophes en Suisse³²

La commission PLANAT est formée d'experts de l'administration fédérale, des cantons, de la recherche, des associations professionnelles, du secteur privé et des grandes compagnies d'assurance. Depuis sa création, en 1997, elle a pour tâche de coordonner les mesures prises en Suisse pour prévenir les dangers naturels tels que les inondations, les tempêtes, les glissements de terrain ou les avalanches. Ce faisant, cette plate-forme nationale s'efforce d'induire un changement d'approche: passer de la prévention pure à une gestion étendue et intégrée des risques, comprenant la prévention, la gestion et la régénération (reconstruction).

Défis

Diversité biologique

Malgré les efforts pour préserver et protéger la diversité biologique, des espèces continuent de disparaître en Suisse. Nombre d'entre elles, particulièrement dans les plaines très peuplées, ne disposent plus des habitats naturels ou semi-naturels à même de garantir leur survie à long terme. Il incombe donc à la Suisse de faire davantage pour protéger la biodiversité dans ces régions. S'il convient certes de maintenir les investissements consacrés aux zones protégées, il faut aussi que la biodiversité et la protection du paysage fassent partie intégrante de la politique dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de l'étude de l'impact sur l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Émissions de CO₂

La Suisse doit consentir des efforts supplémentaires pour atteindre l'objectif fixé par la loi sur le CO₂, à savoir réduire d'ici 2010 de 10 % par rapport à leur niveau de 1990 (le Protocole de Kyoto fixe cette réduction à 8 % pour la Suisse) les émissions de CO₂ provenant de l'utilisation de combustibles fossiles. Des objectifs subsidiaires ont aussi été fixés pour les matériaux de chauffage (diminution de 15 %) et les carburants (diminution de 8 %), mais n'ont pas encore été atteints. L'on prévoit par ailleurs un train de mesures comprenant une taxe non fiscale sur le CO₂ pour les combustibles et une contribution volontaire pour les carburants. Grâce à leur application, la Suisse devrait pouvoir atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et respecter les engagements pris à Kyoto. Elle se prépare par ailleurs à appliquer les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto: un registre national et des prescriptions sont en préparation et devraient entrer en vigueur fin 2005.

Électricité

Les autres mesures complémentaires de la politique énergétique suisses prévoient de limiter à 5 % l'accroissement de la consommation électrique des ménages (entre 2000 et 2010), de maintenir le volume de production des centrales hydroélectriques et d'accroître la part des énergies renouvelables dans la production électrique globale.

Protection de l'eau

Dans ce secteur, l'un des problèmes non encore résolus est celui des résidus de nombreuses substances chimiques persistantes, que les stations d'épuration des eaux ne sont pas à même de dégrader. Il s'agit de substances à effet endocrinien qui portent atteinte à la faune aquatique et entravent la reproduction des poissons.

Consommation du sol

La pression permanente exercée sur les sols soulève un défi majeur en matière de durabilité. Compte tenu d'une croissance démographique régulière et de la dégradation des sols, la préservation des sols constitue une exigence à long terme qui concerne aussi des pays tels que la Suisse. Par ailleurs, le développement de zones urbaines dispersées, qui est à l'origine de cette forte «consommation» de sol, s'accompagne d'une consommation élevée d'énergie et de ressources.

4.1.2. Les principes du développement durable

Pour assurer un environnement durable, la **cible 9 de l'OMD7** (voir encadré 2) prévoit l'intégration des principes du développement durable dans les politiques nationales. Ces principes ont été confirmés en 2002 lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) à Johannesburg.

Progrès et résultats obtenus

La Constitution fédérale mentionne à plusieurs reprises la notion de développement durable. Ainsi, la Confédération a notamment pour but de favoriser le développement durable (art. 2, al. 2, Cst.). La dimension environnementale du développement durable figure plus spécifiquement à l'art. 73 Cst. On la rencontre aussi dans l'art. consacré à la politique agricole (art. 104, al. 1, Cst), et plusieurs aspects spécifiques du développement durable apparaissent dans certaines dispositions constitutionnelles telles que celle consacrée au régime des eaux (art. 76 Cst.) ou dans celle consacrée aux forêts (art. 77 Cst.). La politique étrangère de la Suisse comprend elle aussi des éléments-clés du développement durable.

Au niveau international, la Suisse a joué un rôle actif au cours du Sommet mondial. Plus récemment, elle s'est concentrée sur le respect des obligations qu'elle a prises dans le cadre du Plan d'application de Johannesburg (JPOI).

Sur le plan national, la Suisse a complètement remanié sa Stratégie du développement durable de 1997 en prévision du Sommet mondial de 2002. C'est désormais la Stratégie du développement durable 2002 qui définit le contenu et le cadre de la politique suisse dans ce domaine. Cette stratégie vise à intégrer les principes du développement durable dans un maximum de domaines politiques, par exemple au moyen de la nouvelle méthode destinée à évaluer la durabilité des projets, activités et projets de lois du gouvernement («évaluation de la durabilité»). La Stratégie du développement durable 2002 comprend 22 mesures dans 10 domaines. Bon nombre d'entre elles ont une portée internationale et coïncident largement avec le Plan d'application de Johannesburg.

Défis

Un rapport intermédiaire établi en 2004 indique que la Stratégie du développement durable 2002 est mise en œuvre, à quelques détails près, comme prévu. L'ampleur de certains projets sera toutefois revue à la baisse, en raison des restrictions budgétaires.

L'application des mesures inscrites dans la stratégie passe par une collaboration étroite entre les départements et les offices fédéraux. L'administration fédérale doit dès lors promouvoir en son sein un travail concerté autour de thèmes transversaux et l'adoption d'une acception commune du développement durable. Pour garantir l'intégration des principes du développement durable dans la politique et les projets, il convient de vérifier régulièrement le caractère durable des mesures prises.

Une mise en œuvre efficace du développement durable exige une participation accrue des responsables politiques ainsi que des acteurs du secteur privé et de la société civile à l'application de la stratégie. Une grande partie des efforts intervenant de plus au niveau local, il est très important de soutenir l'Agenda 21 local.

Au niveau international, la Suisse remplit les exigences du JPOI pour ce qui est des objectifs et de la stratégie. Il lui reste néanmoins à faire des progrès quant à l'application pratique. Au vu des restrictions budgétaires actuelles, des efforts particuliers doivent être consentis pour convaincre le Parlement et l'opinion publique de la nécessité des mesures prévues, afin que les moyens requis pour leur réalisation soient mis à disposition.

La Suisse doit poursuivre et intensifier ses efforts pour promouvoir des modèles de consommation et de production durables aux niveaux tant national qu'international. Conformément aux obligations inscrites dans la Déclaration du Millénaire, la Suisse se doit de:

- réduire encore ses émissions de gaz à effet de serre;
- stopper la diminution de la diversité biologique;
- promouvoir, aux niveaux national et international, l'élaboration et l'application d'une réglementation garantissant la répartition des bénéfices issus de la préservation et de l'exploitation des ressources génétiques;
- favoriser la mise au point et l'application de plans intégrés de gestion de l'eau;
- contribuer au renforcement de la gouvernance internationale en matière d'environnement;
- formuler des objectifs environnementaux qui contribuent à la réalisation des OMD;
- faire entrer plus systématiquement la protection de l'environnement en tant que thème transversal dans la coopération suisse pour en faire le fondement du développement économique et social.

4.2. Édification d'un partenariat mondial pour le développement (OMD8)

4.2.1. Un système commercial ouvert

La **cible 12 de l'OMD8** (voir tableau 2) consiste à lever les barrières qui entravent le commerce des pays en développement, en particulier dans l'agriculture et dans d'autres secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, tel celui des textiles. C'est ce dernier secteur, dans lequel travaillent principalement les pauvres des pays en question, qui se heurte aujourd'hui aux plus grandes barrières tarifaires. La suppression de ces barrières commerciales, qui est au centre des négociations de Doha menées dans le cadre de l'OMC, stimulera la croissance économique des pays en développement et les aidera à atteindre les OMD.

Tableau 2		
Commerce³³		
Indicateurs	2000	2003
Part des importations³⁴ provenant de pays en développement exemptées de taxes douanières [en % du commerce hors taxe]	53	53
Part des importations³⁵ provenant de PMA³⁶ [en % du commerce hors taxe]	64	62
Taxes moyennes prélevées sur les produits suivants:		
a) produits agricoles		
• pays en développement (PMA non compris)	8,7 %	11,9 %
• PMA	n.v.	6,8 %
b) produits textiles		
• pays en développement (PMA non compris)	0,8 %	1,0 %
• PMA	0,0 %	0,0 %
c) habillement		
• pays en développement (PMA non compris)	3,0 %	3,0 %
• PMA	0,0 %	0,0 %
Soutien national à l'agriculture [en % du PIB ³⁷]	0,92 %	0,90 %
Volume du soutien national à l'agriculture [en milliards de CHF]	3,7	3,9
Soutien aux producteurs agricoles en Suisse [en milliards de CHF]	7,6	7,5
• dont les paiements directs pour prestations écologiques	2,2	2,5
Volume de l' APD liée aux échanges commerciaux³⁸ [en millions de CHF]	23	42

33 Sources: Administration fédérale des douanes, Office fédéral de l'agriculture, OCDE.

34 Selon leur valeur, à l'exclusion de l'armement et du pétrole.

35 Selon leur valeur, à l'exclusion de l'armement et du pétrole.

36 Pays les moins avancés.

37 Produit intérieur brut.

38 Sans le financement du commerce extérieur.

Progrès et résultats obtenus

La Suisse a tout intérêt à voir les échanges commerciaux s'ouvrir largement et met donc tout en œuvre pour que la libéralisation du commerce mondial dans le cadre des négociations internationales bénéficie aux pays en développement, en particulier aux PMA.³⁹ C'est dans cet esprit que le Gouvernement suisse a adopté, en 2005, une nouvelle politique économique extérieure qui intègre, par souci de cohérence, la lutte contre la pauvreté et le développement durable dans sa stratégie commerciale internationale.

Accès préférentiel au marché – agriculture

À l'exception des textiles, l'importation de produits industriels et manufacturés provenant des pays en développement n'est pas taxée. En 2003, la part des importations hors taxe provenant de pays en développement se montait à 53 % pour les pays en développement et à 62 % pour les pays les moins avancés (voir tableau 2).

Contrairement à la plupart des pays de l'OCDE, la Suisse n'impose pas de quotas aux importations de produits textiles et de l'habillement provenant de pays en développement et ses droits de douane sur les textiles demeurent pour l'heure relativement bas: 8 % pour les fibres synthétiques et 10 % pour les articles tricotés. Grâce au Système généralisé de préférences (SGP), ces droits ont été réduits de moitié pour les pays en développement et ramenés à zéro pour les PMA. Les droits de douane sur les chaussures se montent à 3,3 % en moyenne, mais ont été supprimés pour tous les pays en développement.

La politique adoptée par la Suisse dans le domaine de l'agriculture repose sur une ouverture différenciée du marché, qui s'inscrit dans le cadre d'un processus permanent de réforme agraire. Ayant parfois rencontré des difficultés, en particulier en période de guerre, pour garantir sa sécurité alimentaire, la Suisse a nettement favorisé, jusqu'au début des années nonante, une autonomie élevée dans ce domaine. À cet effet, elle a strictement réglementé l'accès à son marché et subventionné la production nationale ainsi que les exportations agricoles. En conséquence, les prix intérieurs sont élevés et la charge fiscale considérable. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Ronde d'Uruguay, la politique agricole est soumise depuis le début des années nonante à un processus de réforme agraire, qui vise notamment une réduction progressive des droits de douane. Les mesures de soutien requises pour assurer la durabilité de l'agriculture évoluent dans le contexte suivant: rapide suppression des subventions versées en fonction du prix de production et passage à un système de paiements directs indépendant de la production et conforme aux normes de l'OMC. La Suisse reste un grand importateur net de produits agricoles. Comme elle ne parvient à couvrir en moyenne que 60 % de ses besoins, les importations de fruits et de légumes hors saison sont soumises à des tarifs douaniers relativement bas. L'importation de produits agricoles provenant de pays situés hors des zones tempérées ne fait en principe l'objet d'aucune restriction.

C'est pourquoi dans le secteur agricole le système des préférences revêt moins d'importance pour les pays en développement: ceux-ci bénéficient en effet d'importantes réductions des droits de douane sur les fruits et légumes tropicaux, les fruits de mer et les poissons, tout en restant soumis aux quotas applicables en général (soit pour 28 produits agricoles). De plus, des quotas spéciaux ont été mis en place: un pour les pays en développement sur le sucre de canne et un pour les PMA sur les graines oléagineuses et sur leurs dérivés. Dans le cadre d'un programme comparable à l'initiative «Tout sauf des armes» de l'UE, les PMA bénéficient depuis 2002 d'une réduction progressive de tous les tarifs douaniers. Les importations de leurs produits en Suisse sont soumises à des taxes qui se situent entre 25 et 45 % des tarifs de la nation la plus favorisée et qui seront graduellement supprimées à compter de 2007.

³⁹ L'expression pays en développement recouvre aujourd'hui aussi les pays d'Europe de l'Est et de la CEI qui bénéficient de l'APD.

«Task Force commerce et développement OMC»

Afin de pouvoir mieux intégrer les intérêts des pays en développement dans les négociations multilatérales sur le commerce du cycle de Doha actuellement en cours et d'accroître la cohérence de sa politique, la Suisse a mis sur pied un groupe opérationnel de rang élevé réunissant les organes de l'administration fédérale s'occupant de commerce et de développement. Ce groupe est responsable de la contribution suisse aux négociations de l'OMC dans le domaine du développement, par exemple lorsqu'il est question du «traitement spécial et différencié» des pays en développement. Il prépare des déclarations sur différents sujets tels que l'aide alimentaire, la suppression des droits de douane, les quotas agricoles et l'abaissement des tarifs, tout en tenant compte des défis auxquels les pays sont confrontés en matière de développement.

Coopération technique touchant au commerce

Dans la Déclaration ministérielle de Doha, les États industrialisés s'engagent notamment à fournir un appui technique aux pays pauvres et à renforcer leurs capacités en matière de commerce. Dans sa coopération technique liée au commerce (lancée il y a plus de 20 ans), la Suisse poursuit trois objectifs:

- Renforcer l'intégration des pays en développement dans le commerce mondial; pour cela les aider à réformer leur économie, renforcer les capacités de leurs PME à exporter et améliorer l'accès au marché.
- Garantir la participation active des pays en développement aux négociations multilatérales sur le commerce; à cet effet, soutenir leurs efforts pour adhérer à l'OMC, identifier leurs intérêts ainsi que négocier et appliquer des traités.
- Mettre l'accent sur le commerce durable, c'est-à-dire promouvoir l'intégration de normes sociales et environnementales dans les activités commerciales et accroître la cohérence entre réglementations commerciales, conventions internationales sur l'environnement et organismes à caractère social (Protocole de Kyoto, Convention sur la biodiversité, OIT, etc.).

La coopération technique de la Suisse comprend cinq composantes principales:

- **Appui à la politique commerciale** des responsables nationaux dans les capitales et à Genève (adhésion à l'OMC, propriété intellectuelle, concurrence, marchés publics, réformes économiques). En 2004, la Suisse est devenue membre du Centre consultatif sur la législation de l'OMC, qui assiste les pays en développement dans les procédures de règlement des différends.
- **Simplification de l'accès au marché suisse** et aux marchés des pays voisins: le programme suisse pour la promotion des importations (SIPPO) apporte un appui aux PME de certains pays en développement pour les aider à accéder aux marchés suisse et européen. Cette aide comprend des efforts pour réduire les tarifs douaniers (Système généralisé de préférences) et promouvoir les labels en Suisse.
- **Accroissement de l'efficacité des opérations commerciales et des capacités de l'offre:** la Suisse aide les PME à accroître leur compétitivité et leur capacité d'exportation (commercialisation, étude de marché, gestion de la qualité), renforce les capacités dans le domaine des normes (réglementations techniques, laboratoires) et contribue à réduire les obstacles intérieurs au commerce (modernisation des douanes, prescriptions).
- **Commerce, environnement et standards sociaux:** la Suisse appuie les efforts faits par les pays partenaires pour respecter les conventions internationales sociales et environnementales dans le domaine des échanges commerciaux (par ex. à l'aide de la stratégie «Production plus propre» au titre de la «responsabilité sociale des entreprises» ou par le commerce équitable pratiqué sous l'égide de la Fondation Max-Havelaar).
- **Matières premières:** la Suisse participe activement aux travaux des principales organisations internationales des matières premières,⁴⁰ favorise la production durable (approches de groupes à intérêts multiples) et soutient les efforts de ses partenaires pour diversifier leurs structures économiques et se doter d'une gestion du risque de prix afin de diminuer leur dépendance à l'égard des matières premières.

40 Celles-ci comprennent l'Organisation internationale du café (OIC), l'Organisation internationale du cacao (ICCO), l'Organisation internationale du sucre (OIS), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Comité consultatif international du coton (CCIC) et le Groupe d'étude international du jute (IJSG).

Depuis la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, en 2001, la Suisse a de plus étendu ses activités à de nouveaux domaines, en particulier aux droits de la propriété intellectuelle, aux marchés publics, à la législation sur la concurrence et aux normes techniques (voir encadré 20). Elle a aussi lancé des programmes bilatéraux de coopération commerciale avec la Bolivie, le Pérou, le Mozambique, la Tanzanie, le Vietnam, la Serbie-et-Monténégro et le Kirghizistan. Avec d'autres pays, la Suisse contribue à soutenir l'«initiative coton» lancée en 2003 à l'OMC par des États d'Afrique de l'Ouest. Cette initiative vise à obtenir une nette réduction des soutiens nationaux et des subventions à l'exportation de coton, qui faussent le marché. La Suisse a également participé activement au financement et à la coordination du Cadre intégré, une initiative issue d'organismes aussi bien bilatéraux que multilatéraux pour offrir une aide durable et coordonnée au secteur commercial des PMA.

Encadré 21

Nouveaux domaines de coopération depuis Doha

La Suisse a lancé un vaste programme bilatéral au Vietnam pour aider ce pays à remplir les obligations qui découlent des traités internationaux sur la propriété intellectuelle, y compris les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'OMC. En Tanzanie et au Mozambique, la Suisse mène des projets pour renforcer la normalisation des institutions et faciliter l'accréditation internationale. Elle a par ailleurs mis en place un programme régional en faveur de certains pays latino-américains pour soutenir leurs institutions chargées de la politique en matière de concurrence et de la protection des consommateurs. Enfin, au Ghana, la Suisse appuie l'application de mesures destinées à régler les marchés publics.

Défis

Négociations au sein de l'OMC et Cycle de développement

Le cycle des négociations de Doha se doit de relever les deux grands défis suivants: d'une part, assurer aux pays en développement un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés et des autres pays en développement pour les biens et les services qui revêtent de l'importance pour eux; d'autre part, définir la notion de «traitement spécial et différencié». La Suisse espère que les négociations de Doha permettront de faire de grands progrès sur ces deux fronts et poursuit ces objectifs afin de créer le maximum de synergies entre sa politique commerciale et sa politique de développement.

Agriculture

En 2003, le soutien accordé aux agriculteurs suisses s'élevait encore à 74 % de la valeur de la production agricole, atteignant ainsi le niveau le plus élevé au monde. La Suisse s'engage à appliquer la totalité du «Paquet de juillet» (July Package), adopté en 2004 à l'OMC: supprimer progressivement les subventions résiduelles à l'exportation et réduire sensiblement les subventions qu'elle accorde encore à l'agriculture. Elle est également prête à réduire ses tarifs douaniers et à augmenter ses quotas d'importation pour ouvrir davantage son marché aux produits agricoles et aux produits transformés. L'abaissement des droits de douane devra toutefois respecter les principes suivants: les prestations multifonctionnelles de l'agriculture, notamment celles fournies en faveur de l'économie générale dans le domaine de l'environnement, seront maintenues et le processus d'ouverture aura lieu à un rythme politiquement et socialement supportable au vu de la pression concurrentielle et de la spécialisation de la production auxquelles devront faire face les producteurs suisses moins bien lotis sur le plan économique.

Préférences

Le Gouvernement suisse veille à élargir ses préférences tarifaires non réciproques en faveur des pays en développement. En 2006, il présentera au Parlement des propositions pour appliquer la dernière étape de ce projet, à savoir ramener à zéro les tarifs douaniers et les quotas pour les produits des PMA. Dans ce cadre, il examinera la possibilité de simplifier les règles d'origine. En parallèle, selon les résultats du cycle de négociations de Doha, la Suisse reformera ses règles relevant du Système généralisé de préférences (SGP). Elle entend par ailleurs proposer aux pays industrialisés d'adopter des directives communes concernant le SGP ainsi que des préférences particulières en faveur des PMA, afin d'accroître la prévisibilité des préférences et de souligner leur caractère apolitique.

Secteur industriel

Dans le secteur industriel, la Suisse entend continuer à lutter pour des réductions des droits de douane en faveur des pays en développement qui engendrent un accroissement des échanges commerciaux entre ces pays et marquent une reconnaissance de fait de l'idée selon laquelle la protection douanière admissible dépend du niveau de développement du pays considéré.

Services

La Suisse encourage le développement du secteur des services dans les pays en développement les plus pauvres. À cet effet, elle les aide à mettre en place une réglementation appropriée et des partenariats public-privé dans le domaine des infrastructures, à développer leur secteur touristique et à accroître l'utilisation des technologies de l'information. Elle entend aussi les assister lors de l'analyse du potentiel et du développement de certaines catégories de services, une analyse qui pourra renforcer la position de ces pays dans les négociations de l'OMC.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle constitue une autre priorité. Pour ce qui est du développement, trois secteurs sont concernés: 1) La Suisse a présenté une proposition à l'OMPI visant à autoriser les pays à inscrire dans leur législation une disposition obligeant le requérant d'un brevet à indiquer l'origine des ressources génétiques ou des connaissances traditionnelles auxquelles il a eu recours. 2) Un important dossier défendu par la Suisse dans le cycle des négociations de Doha concerne l'extension de la norme de protection «appellation d'origine» aux produits autres que le vin et les spiritueux, dont ceux issus de l'artisanat traditionnel et d'autres secteurs du savoir traditionnel. 3) Les membres de l'OMC se sont entendus sur les conditions auxquelles ils mettront à disposition des médicaments à des prix abordables en cas de problèmes sanitaires dans les pays en développement qui n'ont pas les moyens de les produire sur place (cession de licence obligatoire). Il importe à présent de trouver une entente sur les modalités d'application de cette décision (voir chapitre 4.2.6).

4.2.2. Renforcer le secteur financier

La crise asiatique de 1997 a souligné à quel point le développement économique et social dépend de la stabilité du système financier. En l'espace de quelques mois, des économies d'apparence solide ont en effet sombré dans une crise profonde, qui a eu d'énormes répercussions économiques et sociales. La **cible 12 de l'OMD8** (voir encadré 2) invite les gouvernements à instaurer – tant au niveau national qu'international – un système financier ouvert, clairement réglementé, prévisible et non discriminatoire.

Progrès et résultats obtenus

À la suite de la crise asiatique, la Suisse a mis au point une stratégie afin de répondre au mieux à la faiblesse du secteur financier à l'échelle mondiale et dans les pays partenaires. Elle appuie aussi les initiatives internationales visant à accroître la stabilité financière, en particulier pour élaborer des normes internationales et raffermir le rôle du Fonds monétaire international (FMI) dans la surveillance du secteur financier. La Suisse a ainsi renforcé sa réglementation nationale sur la stabilité systématique et a décidé d'élargir sa coopération technique dans le secteur financier, tant sur le plan multilatéral que bilatéral. Dotée d'un secteur financier traditionnellement très solide, la Suisse possède ici toutes les compétences requises.

Niveau multilatéral

Membre du FMI, de la Banque mondiale et des banques régionales de développement, la Suisse apporte son appui aux activités de ces institutions en vue de renforcer la stabilité dans le secteur financier et le développement. D'entente avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et quatre autres donateurs bilatéraux⁴¹, elle a notamment élaboré un programme de coopération technique (voir encadré 22) qui, par le biais de l'instauration de systèmes financiers solides et diversifiés, doit soutenir la croissance économique et réduire la pauvreté dans les pays à faible et moyen revenu.

Encadré 22

Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier (FIRST)

L'initiative FIRST (Financial Sector Reform and Strengthening Initiative) fournit des subventions et des conseils pour accroître les capacités des pays en développement et les aider à concevoir des mécanismes destinés à réglementer, à surveiller et à développer les marchés financiers. L'une des principales tâches de FIRST consiste à appliquer les recommandations issues des Programmes d'évaluation du secteur financier (FSAP) menés par la Banque mondiale et le FMI. L'initiative vise également à éviter les recouvrements de projets et à accroître la coordination entre donateurs grâce à une plateforme globale d'échange d'informations. Le programme a été lancé en 2002 et fonctionne à plein régime depuis 2003.

En dehors de FIRST, la Suisse continue à travailler avec le FMI sur des programmes de réforme en matière d'assistance technique. En 2003, elle a commencé à soutenir un programme multilatéral destiné à accroître les capacités locales pour mesurer les flux de capitaux privés dans les pays en développement.

41 Le Département britannique pour le développement international (DFID), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Ministère hollandais des affaires étrangères (MFA) et l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA).

Niveau bilatéral

Les services gouvernementaux compétents (le seco au sein du Département fédéral de l'économie et la DDC au sein du Département fédéral des affaires étrangères) et la Banque nationale suisse mènent des projets de coopération bilatérale pour soutenir le secteur financier de pays à revenu faible et intermédiaire. Ces projets couvrent un large éventail d'activités, à savoir par exemple des conseils en matière politique, la promotion de capacités, la formation et le perfectionnement, une aide technique spécifique aux ministères des finances, aux banques centrales et commerciales, aux bourses et aux intermédiaires financiers, avec lesquels la Suisse établit des partenariats à moyen terme. Un autre volet de la coopération suisse au développement comprend les services bancaires pour les pauvres, plus spécialement des aides pour créer des capacités et financer des institutions microfinancières. Soulignons ici l'engagement du secteur privé: quelques banques suisses ont récemment contribué à mobiliser des ressources et des capacités pour soutenir des institutions microfinancières dans les marchés émergents et en développement.

Pour s'attaquer au problème que posent les capitaux d'origine douteuse, la Suisse prend depuis des années de nombreuses mesures tendant à empêcher que l'on abuse de ses centres financiers: mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption, mesures pour s'opposer à l'abus de bien sociaux par «des personnes en vue dans le monde politique», etc. La Suisse collabore aussi étroitement avec d'autres pays pour lutter contre le crime organisé. L'entraide judiciaire internationale permet ainsi de lever le secret bancaire dans des affaires criminelles, y compris des affaires ayant trait au blanchiment d'argent, au terrorisme et au financement du terrorisme, à la corruption et à l'escroquerie en matière fiscale. La Suisse peut également approuver une demande d'entraide judiciaire en provenance de n'importe quel pays avec lequel elle a signé un traité dans ce domaine ou un pays qui garantit la réciprocité. En étroite collaboration avec d'autres pays, la Suisse veille à ce que ses investissements n'alimentent pas la corruption.

Défis

La stabilité financière mondiale et le renforcement des systèmes financiers dans les pays en développement demeurent l'un des défis à relever pour réaliser les OMD. La Banque mondiale et le FMI se doivent dès lors de maintenir leur appui aux pays en développement pour les aider à réformer leurs secteurs financiers.

Un autre défi de taille réside dans l'accès aux marchés financiers, qui demeurent fermés à de larges couches de la population. De plus, le taux d'épargne reste modeste en raison de la méfiance qu'inspirent les institutions financières formelles et les PME peinent toujours à se procurer des produits financiers. Il s'avère dès lors crucial de trouver des solutions novatrices pour assurer aux secteurs désavantagés de l'économie un accès plus aisé et plus sûr aux institutions financières et de crédit. La Suisse poursuivra donc ses efforts dans le domaine de la microfinance, afin de contribuer à la croissance économique. L'Année des Nations Unies de la microfinance, en 2005, fournira quant à elle l'élan nécessaire pour rapprocher les marchés financiers des pays en développement des besoins financiers des pauvres.

Le financement du développement ne pourra être efficace que si les capitaux investis ne ressortent pas des pays bénéficiaires. En effet, le manque de stabilité économique et politique, de même que la criminalité favorisent la fuite des capitaux. La Suisse collabore dès lors avec ses pays partenaires pour les aider à éliminer ces causes. Pour s'attaquer au problème en le prenant par l'autre bout, elle applique depuis des années des mesures efficaces destinées à empêcher les capitaux d'origine douteuse d'accéder à sa place financière.

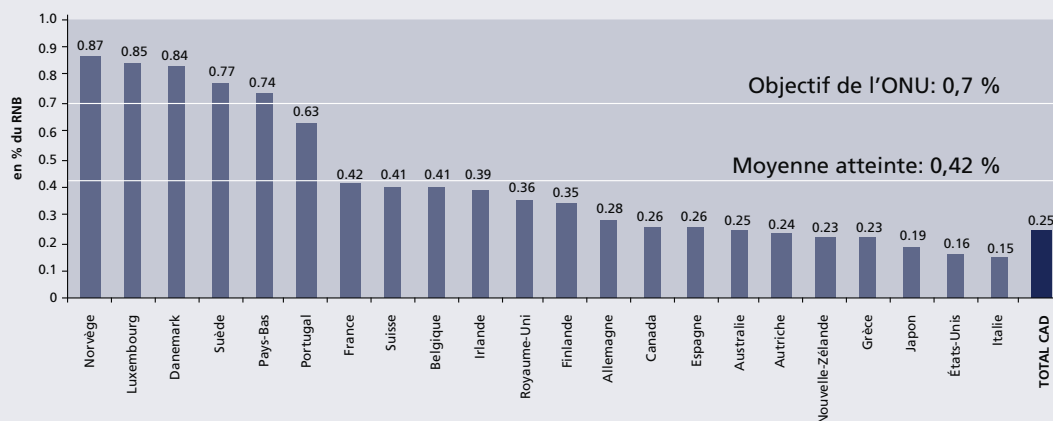
4.2.3. Aide publique au développement (APD)

Afin d'aider les pays en développement à atteindre les Objectifs du Millénaire 1 à 7, la **cible 13 de l'OMD8** (voir encadré 2) invite les pays industrialisés à accroître leur aide publique au développement, en particulier en faveur des PMA.

Tableau 3
Aide Publique au développement (APD)⁴²

Indicateurs	1990	1995	2000	2002	2003
APD nette totale, en pourcentage du RNB ⁴³	0,32	0,33	0,34	0,33	0,39
APD nette destinée aux PMA, en pourcentage du RNB	0,14	0,11	0,10	0,08	0,12
Part de l'APD bilatérale sectorielle totale ⁴⁴	n/a	8,6	12,2	15,6	14,3
Part de l'APD destinée aux pays sans littoral ⁴⁵	20,8	19,3	18,5	18,5	18,5
Part de l'APD multilatérale ⁴⁶	26,5	28,1	29,5	18,6 ⁴⁷	27,3
Part de l'APD bilatérale et de l'APD non liée	78,5	91,3	93,6	95,1	96,4

Graphique 1
APD nette 2004 – en pourcentage du RNB



Moyenne atteinte: 0,42 %
Objectif de l'ONU: 0,7 %

42 Source: banque de données de l'OCDE disponible en ligne (données pour la Suisse).

43 Revenu national brut (RNB).

44 Pour l'infrastructure sociale: éducation de base, soins de santé primaires, alimentation, eau potable et assainissement; moyennes de 1996–1997, 1998–1999, 2000–2001 et 2002–2003.

45 Y compris les contributions bilatérales affectées.

46 En pourcentage de l'APD nette totale.

47 Exceptionnellement faible en raison du retard pris dans l'établissement du premier bon de créance pour l'AID 13.

Progrès et résultats obtenus

Contexte

Dans sa Constitution, la Suisse s'est donné pour tâche de lutter contre la pauvreté.⁴⁸ Par ailleurs, la Déclaration du Millénaire et les OMD forment le principal cadre de référence de la coopération suisse au développement. La Direction du développement et de la coopération, au sein du Département fédéral des affaires étrangères, et le Secrétariat d'État à l'économie (seco), au sein du Département fédéral de l'économie, sont les principaux acteurs des programmes suisses de coopération avec les pays en développement, puisqu'ils gèrent 77 % de l'APD suisse.⁴⁹

Situation actuelle

La méthode de comptabilisation de l'aide publique suisse au développement a été récemment modifiée. En 2003, les mesures de désendettement et de maintien de la paix ont été comptabilisées selon les critères du DAC, tels qu'ils sont appliqués par la majorité des membres de ce comité. En 2004, les coûts pour les requérants d'asile en provenance de pays en développement (selon liste CAD) pendant leur première année de séjour en Suisse ont été nouvellement inclus. Ainsi, l'APD suisse a totalisé en 2004 1,4 milliards de US\$, soit 0,41 % du RNB. La Suisse s'est classée au huitième rang parmi les 22 pays donateurs membres du CAD (voir graphique 1).

Sélection des pays bénéficiaires

Dans le cadre de ses activités de coopération, la Suisse accorde la priorité aux pays qui jouent un rôle particulier dans la réalisation des OMD.⁵⁰ Elle met en particulier l'accent sur les pays sans littoral, ainsi que sur les zones rurales et les régions de montagne. Parmi les autres critères, relevons la volonté des pays partenaires à mener des réformes économiques, à respecter les droits humains et à instaurer une bonne gouvernance. Des considérations relevant de la politique étrangère ont également influé sur le choix des pays bénéficiaires, dans la mesure où une part considérable de l'APD est destinée aux principaux pays d'origine des migrants venus en Suisse (Europe du Sud-Est et pays méditerranéens).

En 2004, l'aide bilatérale, aide humanitaire bilatérale comprise, a représenté 74 % de l'APD totale. En 2003, la Suisse a par ailleurs affecté 0,12 % de son APD⁵¹ à la coopération au développement avec les PMA, soit un taux légèrement inférieur à l'objectif de 0,15 % qu'elle s'était fixé lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en 1990, et qu'elle avait réaffirmé à l'occasion de la troisième édition de cette même conférence, en 2001. Pour sa part, l'aide humanitaire de la Confédération suisse peut déployer ses activités dans le monde entier. En 2003, elle est intervenue dans près de 60 pays, apportant son soutien à des populations victimes de conflits internes, d'inondations, de sécheresse ou de séismes.

Aide multilatérale

En 2004, la Suisse a consacré environ 26 % de son APD aux contributions à des institutions multilatérales. Celles-ci comprennent les fonds et les programmes de l'ONU, les Institutions financières internationales (IFI), soit en priorité les fonds des banques de développement, ainsi que d'autres organismes multilatéraux d'importance, tels que le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et la malaria (GFTAM). Par ses contributions, la Suisse soutient les différentes institutions dans leurs efforts pour réaliser les OMD. Au sein des organisations multilatérales, la Suisse a plaidé en faveur d'une orientation de l'aide vers les pauvres, d'une répartition claire du travail au niveau multilatéral ainsi que de principes d'allocation des ressources tenant compte de la viabilité de la dette des pays bénéficiaires.

48 Art. 54, Constitution fédérale de la Confédération suisse.

49 Les dépenses d'autres offices fédéraux, des cantons et des communes figurent également parmi les activités que les directives statistiques du CAD classent dans l'APD.

50 Pays prioritaires pour les OMD selon le Rapport sur le développement humain 2003 du PNUD.

51 Y compris les montants affectés à la coopération multilatérale (voir tableau 1).

Le taux des contributions multilatérales dans l'APD suisse est inférieur à la moyenne du CAD. À l'avenir, la Suisse devra envisager de l'augmenter.

Aide non liée

La part bilatérale et la part non liée de l'aide sont d'autres indicateurs utilisés pour évaluer l'APD. En 2003, 96,4 % de l'APD suisse étaient constitués par de l'aide non liée. La Suisse préconise un élargissement du champ d'application de la recommandation du CAD sur le Déliement de l'aide aux pays les moins avancés.

Défis

Le «Projet du Millénaire»⁵² a estimé que, pour atteindre les OMD, les pays donateurs devraient approximativement doubler l'APD, de manière à la faire passer de 69 milliards de US\$ en 2003 à 135 milliards en 2006, puis continuer à l'accroître de sorte qu'elle atteigne 152 milliards en 2010 et 195 milliards en 2015. En admettant que les revenus des pays riches augmentent au cours des dix années à venir, il sera donc possible de couvrir les coûts induits par la réalisation des OMD sans que les sommes consacrées à l'APD ne doivent dépasser 0,7 % du RNB. Cependant, étant donné que les taux actuels de croissance n'atteignent pas le niveau prévu, les volumes de l'APD devront être portés à un niveau qui dépasse les engagements pris par les donateurs.

Le Consensus de Monterrey a en effet confirmé qu'il importe d'augmenter l'APD à 0,7 % du RNB dans les années à venir pour réaliser les OMD. Or d'autres pays donateurs ont déjà atteint, voire dépassé, cet objectif (Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède), tandis que la Belgique, l'Irlande et la Finlande entendent y parvenir jusqu'à fin 2010. D'autres pays, tels que la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Allemagne ont également annoncé vouloir atteindre l'objectif de 0,7 % d'ici 2015 en vue d'honorer leurs engagements pris lors de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement. À cette même conférence, la Suisse confirmait qu'elle entendait porter son APD à 0,4 % de son RNB d'ici 2010. L'évolution du volume de l'aide publique suisse au développement se basera pour les années 2006 – 2008 sur le plan financier en vigueur actuellement sous réserve du financement des prestations en faveur de la cohésion. Le Conseil fédéral réexaminera la situation ultérieurement et décidera alors de l'évolution de l'aide publique au développement pour la période dès 2009.

52 Le Projet du Millénaire des Nations Unies est un organe consultatif indépendant chargé par le Secrétaire général de l'ONU d'élaborer des stratégies pour atteindre les OMD. Jeffrey Sachs, *Projet du Millénaire: Investir dans le développement – Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement*, 2005.

4.2.4. Désendettement

Pour réduire la dette extérieure des pays pauvres, la **cible 15 de l'OMD8** (voir encadré 2) propose des mesures nationales et internationales afin de rendre l'endettement viable à long terme.

Tableau 4	
Endettement⁵³	
Indicateurs	1991–2003
Désendettement bilatéral, toutes mesures confondues (valeur nominale)	1133,3
Contribution aux mesures multilatérales de désendettement ⁵⁴	290,9
Contributions suisses au rachat de créances bancaires ⁵⁵	95,1
Mesures complémentaires ⁵⁶	59,3

Tableau 5				
Endettement⁵⁷				
Indicateurs	1991	1995	2000	2003
Dépenses totales liées à l'endettement [en millions de CHF] ⁵⁸	11,9	54,5	37,3	49,8
Dépenses liées à l'endettement en % de l'APD totale	1,0	4,3	2,5	2,9
Dépenses liées à l'endettement en % de l'APD destinée aux PMA et aux PPTE (Pays pauvres très endettés)	2,7	15,8	11,5	12,4
Remise de dettes en faveur des PMA et des PPTE ⁵⁹ en % des remises de dettes totales	–	–	100 %	100 %
Pourcentage de l'APD destinée aux PMA et aux PPTE	35,5	26,9	21,6	22,9
Service de la dette des PPTE en %				
a) des exportations de biens et de services	–	–	14,3	10,0
b) des revenus du gouvernement	–	–	22,5	15,2
c) du PIB	–	–	3,5	2,5
Part des dons [en pourcentage de l'APD brute]	94,7	97,9	98,8	99,0

53 Cumulé, en millions de CHF.

54 Y compris le financement d'arriérés, PPTE (Pays pauvres très endettés).

55 Dans le cadre du Fonds de désendettement de l'AID.

56 Y compris la coopération technique destinée à promouvoir la gestion de la dette.

57 Sources: seco; FMI; SDI en ligne.

58 Ressources de l'APD nette destinées à l'allègement de la dette.

59 27 PPTE ayant dépassé leur point de décision.

Progrès et résultats obtenus

Dès 1978, la Suisse a décidé de fournir la quasi-totalité de sa coopération au développement sous forme de dons et non de prêts. Elle a de plus défendu l'idée qu'il serait plus judicieux d'annuler une partie des dettes plutôt que de rééchelonner les paiements. Elle a obtenu les résultats les plus marquants grâce à son programme de désendettement, approuvé en 1991 par l'Assemblée fédérale en signe de solidarité dans le cadre du 700^e anniversaire de la Confédération suisse. Doté de 400 millions de francs, ce programme est non seulement venu compléter les mesures d'allègement de la dette, mais a aussi appliqué des approches novatrices garantissant que l'argent libéré par des remises de dettes bénéficie directement aux couches les plus pauvres de la société. Aujourd'hui, les sommes à disposition ont été entièrement engagées et viennent en aide à 45 pays. Ces fonds ont contribué à réduire de 2 milliards de CHF la dette extérieure de pays pauvres.

Depuis le milieu des années nonante, la Suisse a progressivement renoncé à ses remises bilatérales de dettes pour se consacrer aux mesures de désendettement coordonnées au niveau international. Elle a ainsi joué un rôle-clé dans le débat sur les remises de dettes, qui a permis de lancer l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTe). La Suisse a également soutenu diverses opérations de liquidation d'arriérés (de dettes multilatérales) et d'allègement de dettes bancaires (menées dans le cadre du Fonds de désendettement de l'AID). Ces opérations avaient pour but d'améliorer l'intégration de pays en développement, tels le Pérou et le Vietnam, au sein du système financier international ou de faciliter leur accès à l'initiative PPTe, comme ce fut le cas pour la République démocratique du Congo. Dans le cadre du Club de Paris, la Suisse applique une politique avant-gardiste, allant jusqu'à annuler 100 % de la dette de certains PPTe ayant atteint le «point de décision». L'initiative PPTe constitue aujourd'hui le cœur du programme suisse de désendettement.

Dans le cadre de ce programme, la Suisse ne se contente pas d'annuler des dettes. Elle a par exemple soutenu le Programme du système de gestion et d'analyse de la dette de la CNUCED et lancé un vaste programme multilatéral pour développer les capacités de gestion de la dette mené par Debt Relief International (Londres). Ce dernier projet vise à consolider les connaissances et les capacités des autorités des pays partenaires pour leur permettre de mieux analyser l'évolution de leur endettement et d'éviter de futures crises d'insolvabilité. Depuis 1987, la Suisse apporte aussi son appui au programme de formation de l'UNITAR⁶⁰ sur les aspects juridiques de la gestion financière et de la dette, qui aide les pays en développement à accroître leurs capacités dans ce domaine. Elle a par ailleurs accordé des aides à la balance des paiements à des pays tels que le Cap Vert et le Salvador – qui avaient déjà évité de contracter de trop lourdes dettes par le passé – et leur a ainsi permis d'échapper à la spirale de l'endettement. Cette aide vise à empêcher que des pays gérant leur dette avec prudence ne soient désavantagés par rapport à ceux qui bénéficient de mesures de désendettement.

Défis

Tandis que la Suisse entreprend tout ce qui est en son pouvoir au niveau international pour assurer la poursuite des programmes de désendettement en faveur des pays les plus pauvres, il importe de s'attaquer, de façon plus générale et à long terme, du problème du surendettement des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire. Maintenir l'endettement des pays en développement à un niveau supportable après les remises de dettes constitue dès lors l'un des défis majeurs qui nous attendent. Ayant pratiquement annulé la totalité de ses créances bilatérales auprès de

60 Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

pays en développement, la Suisse est bien placée pour jouer un rôle de premier plan dans le débat international sur le niveau et le type d'APD (crédits ou dons) qu'il sera nécessaire de fournir à l'avenir, puisque les décisions qui en ressortiront auront une influence directe sur la viabilité de l'endettement.

La Suisse apporte dès lors son soutien au nouveau cadre d'Analyse de viabilité de la dette (DSA) proposé par les institutions de Bretton Woods. Ces nouvelles règles générales nécessitent toutefois que soient clarifiées un certain nombre de questions méthodologiques et que soient examinées leurs répercussions politiques et multilatérales. Elles illustrent aussi à quel point il est nécessaire que la Banque mondiale et le FMI travaillent de concert, non seulement en dirigeant conjointement la réalisation d'analyses de viabilité de la dette, mais aussi en coordonnant ces analyses avec d'autres institutions multilatérales afin de préserver la cohérence du système financier multilatéral. Dans ce domaine, la Suisse assurera l'orientation stratégique au sein des organes des institutions de Bretton Woods et contribuera ainsi à l'élaboration de ce nouveau cadre d'analyse. Elle aidera également ses pays partenaires à faire part de leur point de vue sur l'applicabilité de ce nouveau cadre au sein des instances internationales.

De plus, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général de l'ONU dans un récent rapport sur la crise de l'endettement et le développement⁶¹, le principal défi consiste à orienter les futurs prêts vers les secteurs les plus productifs afin de générer des revenus fiscaux, de promouvoir la capacité d'exportation et d'éviter le besoin d'ouvrir de nouveaux crédits. Dans ce contexte, il conviendra en particulier de coopérer avec les pays à revenu intermédiaire pour les aider à élaborer des stratégies globales de la dette tenant compte de leur accès aux marchés financiers et d'améliorer la culture du crédit en introduisant la notion de viabilité de la dette à long terme. La Suisse devra par ailleurs exploiter davantage les synergies entre, d'une part, sa politique de désendettement et, d'autre part, ses activités de promotion du commerce et des investissements dans les pays à revenu faible et intermédiaire, ainsi que ses programmes de coopération technique visant à soutenir les réformes fiscales et à renforcer la gestion des finances publiques.

4.2.5. Des emplois productifs pour les jeunes

Aujourd'hui, 88 millions de jeunes sont sans emploi, soit près de la moitié des chômeurs recensés sur notre planète. Les jeunes représentent aussi environ 130 millions des 550 millions de travailleurs pauvres recensés de par le monde. Qui plus est, 1 milliard de personnes rejoindront les rangs de la population active au cours de la prochaine décennie.⁶² La **cible 16 de l'OMD8** (voir encadré 2) invite dès lors les pays riches à coopérer avec les pays en développement pour formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de 15 à 24 ans de trouver un travail décent et utile.

Créer des emplois pour les jeunes n'est pas une priorité en soi de la coopération suisse au développement. Celle-ci vise davantage à développer le secteur privé et le marché de l'emploi, ainsi qu'à aider les gens à acquérir les qualifications nécessaires pour trouver un emploi ou à se lancer dans une activité indépendante. La Suisse juge en effet qu'il est préférable de fournir aux jeunes les capacités professionnelles et civiques nécessaires pour leur permettre de jouer le rôle qui leur revient dans le développement économique et social.

61 La crise de la dette extérieure et le développement, rapport du Secrétaire général des Nations Unies (A/59/219 du 13 août 2004).

62 Organisation internationale du travail (OIT): Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2004.

Dans les pays partenaires

La Suisse concentre ses efforts sur les petites et moyennes entreprises, principaux moteurs de la création d'emplois, en particulier pour les travailleurs non qualifiés, et entend faire bénéficier les groupes à bas revenus de la croissance économique. À cet effet, les stratégies de la Suisse en matière de formation visent à satisfaire à la fois les besoins des jeunes et la demande sur les marchés locaux de l'emploi. L'Initiative Suisse-Afrique du Sud pour la coopération (SSACI) illustre parfaitement cette volonté: créé en collaboration avec un groupe d'entreprises suisses, ce fonds spécial fournit des moyens de financement à des ONG locales dans les domaines de la formation et de la création d'emplois pour les jeunes (voir encadré 23).

Encadré 23

Initiative Suisse-Afrique du Sud pour la coopération (SSACI)⁶³

En 2001, les autorités suisses se sont associées à dix sociétés privées pour mener des projets de formation destinés à multiplier les possibilités d'emploi pour les jeunes en Afrique du Sud. Au terme des 18 premiers mois de fonctionnement, 185 jeunes avaient reçu une formation, 110 avaient trouvé un emploi et huit avaient fondé leur propre entreprise.

Au niveau international

La Suisse entend évoquer largement le problème de l'emploi des jeunes lors des débats de la Conférence internationale sur le travail (CIT) de juin 2005, qui servira notamment à préciser les rôles qui incombent aux secteurs public et privé pour faciliter l'accès des jeunes au marché du travail.

4.2.6. Accessibilité aux médicaments essentiels à des prix abordables

Pour éviter à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans les pays en développement de mourir ou de souffrir inutilement chaque année de maladies que des médicaments et des vaccins permettent de prévenir ou de soigner, la **cible 17 de l'OMD8** (voir encadré 2) vise à accroître la proportion de la population au bénéfice d'un accès durable à des médicaments essentiels abordables et de qualité.

Progrès et résultats obtenus

Possédant une industrie pharmaceutique importante et hautement développée, la Suisse peut contribuer à améliorer l'accès des pays en développement aux médicaments indispensables tout en respectant les principes généraux du droit relatif aux brevets.

La Suisse s'est engagée à appliquer l'accord conclu à Genève le 30 août 2003 au sein de l'OMC, qui vise à permettre aux pays en développement, dont la capacité de fabrication dans le domaine pharmaceutique est insuffisante ou inexistante, d'importer des génériques moins coûteux produits sous licences obligatoires⁶⁴. La révision de la loi suisse sur les brevets, actuellement en examen, prévoit l'introduction de licences obligatoires pour les produits pharmaceutiques devant être exportés dans ces pays.

⁶³ De plus amples informations figurent sur le site www.ssaci.org.za.

⁶⁴ Décision du 30 août 2003 relative à la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha concernant l'accord sur les ADPIC et la santé publique (WTO doc WT/L/540).

La Suisse considère que l'accès aux médicaments essentiels est l'un des moyens d'améliorer l'accès aux services de santé primaire et de renforcer les systèmes sanitaires des pays en développement. À cet effet, la Suisse:

- appuie de nombreux programmes et projets et fournit un soutien financier à un certain nombre de pays afin de leur permettre d'appliquer des approches sectorielles dans le domaine de la santé (voir encadré 3);
- soutient différents programmes de l'OMS: Programme des médicaments essentiels (DAP), Programme de recherche sur les maladies tropicales (TDR) et Programme Halte à la tuberculose;
- a participé activement à la création de la fondation «Medicines for Malaria Venture» (MMV), une organisation sans but lucratif sise à Genève, qui s'est donné pour tâche de découvrir, de développer et d'enregistrer de nouveaux médicaments pour la prévention et le traitement de la malaria;
- est, avec d'autres pays donateurs, membre fondateur du Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et la malaria (GFATM), qui a son siège à Genève et qui vise à développer le traitement de ces trois maladies;
- soutient le GFHR (Global Forum for Health Research/Forum mondial pour la recherche sur la santé) à Genève et son «Initiative on Public-Private Partnerships for Health» (Initiative pour des partenariats public-privé en faveur de la santé);
- appuie des projets pilotes de l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires (IUATLD), une organisation faîtière qui mène à l'échelle mondiale des programmes de traitement et de prévention de la tuberculose, des campagnes et des recherches sur les médicaments, et finance ses activités grâce à des fonds non affectés;
- accueilli le siège de la Commission sur les droits de la propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique de l'OMS (CIPRH), qui est présidée par une ancienne conseillère fédérale;
- encourage les services chargés de la coopération économique à explorer des voies pour faciliter l'accès à des médicaments abordables dans les pays en développement.

Encadré 24

Approvisionnement en médicaments à Dar es Salaam

La Suisse a apporté pendant plus de dix ans son appui au «Dar es Salaam Urban Health Project» (DUHP) en Tanzanie. Ce projet, qui porte sur l'approvisionnement en médicaments, vise à améliorer l'administration des ressources à tous les niveaux et à mettre en place un système de gestion fiable, efficace et durable des médicaments, tant en ce qui concerne leur fourniture que leur usage. Les conditions qui se sont révélées les plus importantes pour garantir un système d'approvisionnement durable sont les suivantes: 1) du personnel de pharmacie qualifié, engagé, motivé et sensibilisé; 2) une structure efficace assurant la fourniture de médicaments de bonne qualité à des prix abordables; 3) une politique nationale des médicaments définissant le cadre d'un système d'approvisionnement plus efficace, plus équitable et plus durable; 4) une série d'éléments internes et externes propres au secteur de la santé.

Défis

La décision du 30 août 2003 concernant la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique, ainsi que la déclaration du président du Conseil général de l'OMC du même jour, peuvent aider les pays en développement à lutter contre des fléaux tels que le sida. La communauté internationale, Suisse comprise, se doit d'appliquer cette décision de l'OMC et de prendre ainsi en compte les intérêts particuliers des pays en développement (telles que la prévisibilité juridique, l'applicabilité pratique, la simplicité administrative et l'efficacité) et de l'industrie pharmaceutique (éviter le détournement de copies bon marché de médicaments brevetés destinés aux pays en développement vers des marchés plus riches).

Cette décision ne suffira cependant pas pour venir en aide aux millions de personnes pauvres malades et mourantes. Pour qu'elle soit vraiment efficace, il faut aussi augmenter les dépenses de santé primaire et prendre d'autres mesures afin d'améliorer l'accès aux médicaments (réduire les droits de douane sur l'importation de ce type de produits et lutter contre la corruption, notamment). La Suisse continuera d'aborder les problèmes de santé d'une manière holistique, en se fondant sur les deux principes que sont la réduction des inégalités et la promotion du développement durable. Bien que la Suisse soit aujourd'hui engagée sur de nombreux fronts, le volume total de son APD destinée au secteur de la santé demeure modeste. Elle veillera également à harmoniser son appui aux systèmes de santé avec d'autres donateurs, publics et privés, sous la direction de ses bénéficiaires.

4.2.7. Technologies de l'information et de la communication au service du développement (ICT4D)

L'accès aux technologies de l'information et de la communication n'est pas seulement un objectif en soi de la coopération internationale au développement, mais aussi – et c'est peut-être ce qui est crucial – un instrument à même de permettre aux pays en développement d'atteindre les Objectifs du Millénaire 1 à 7. C'est pourquoi la **cible 18 de l'OMD8** (voir encadré 2) appelle les gouvernements à collaborer avec le secteur privé afin que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, bénéficient à tous.

Progrès et résultats obtenus

La Suisse compte parmi les pays pionniers désireux de mettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement. Le Gouvernement suisse est en effet convaincu que les TIC sont à même de fortement contribuer à la réalisation des OMD: elles fournissent des moyens peu coûteux et efficaces pour en assurer le suivi, elles favorisent la mise en œuvre d'approches échelonnées mais intégrées et facilitent la collaboration entre les différents intervenants.

Ayant accueilli la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en décembre 2003 à Genève, la Suisse est l'un des principaux protagonistes à avoir œuvré en faveur de l'inscription des TIC et de leur utilisation au service du développement à l'ordre du jour de l'agenda international. Dans le cadre du SMSI, la Suisse a également co-organisé et financé la plateforme ICT4D, où des acteurs de tous horizons se sont rencontrés pour prendre connaissance des projets et des initiatives en cours, débattre des défis inhérents aux TIC –mais aussi de la manière de les aborder et des solutions à leur apporter–, exploiter des synergies et élaborer de nouvelles formes de collaboration. Ce fut la plus grande rencontre jamais consacrée à débattre le rôle des TIC dans le développement. La Suisse a aussi organisé, en collaboration avec la Banque mondiale, le symposium annuel de haut niveau du programme InfoDev et un atelier interactif sur le monde des affaires en ligne, en collaboration avec le Centre du commerce international (CCI). Elle a par ailleurs compté parmi les principaux organisateurs du Forum mondial des médias électroniques, qui s'est principalement penché sur les questions de développement.

L'engagement de la Suisse sur le plan multilatéral comprend aussi le Partenariat mondial pour le savoir (GKP), la Communication pour le développement (C4D) et les TIC pour la formation (ICT4E). La Suisse soutient en outre l'initiative de l'UNESCO pour la promotion de centres multimedias communautaires au Mali, au Mozambique et au Sénégal (voir encadré 13).

Encadré 25**Partenariat mondial pour le savoir (GKP)**

La Suisse apporte son appui au GKP – dont elle préside le conseil de direction depuis 2001 – car il s’agit d’une initiative multilatérale d’un genre nouveau. Le GKP est en effet le premier réseau mondial de groupements à intérêts multiples, qui vise à promouvoir un large accès au savoir et à l’information et à s’en servir pour mener un développement équitable et durable. Le GKP est un partenaire stratégique de la Suisse dans ses efforts pour réunir les expériences de projets novateurs et organiser un vaste débat sur la meilleure manière d’utiliser les TIC pour réduire la pauvreté. Le GKP offre par ailleurs une plateforme unique d’échanges dans le cadre de conférences telles que le SMSI et le Sommet du Millénaire +5.

La Suisse s’attache de plus à promouvoir l’économie électronique en faveur des PME des pays en développement. Son activité à cet effet couvre le cofinancement de programmes multilatéraux (InfoDev de la Banque mondiale et e-bridge du CCI)⁶⁵, la participation financière à des fonds internationaux de capital-risque qui sont également engagés dans le domaine des TIC, et le financement de projets dans ce même domaine (voir encadré 26).

Encadré 26**La plateforme internet TRADO**

En 2002, la Suisse et la Jordanie ont créé ensemble une plateforme Internet pour les entreprises des technologies de l’information. Sur le site www.trado.org, les fournisseurs et les clients peuvent négocier en temps réel et traiter des affaires sur les marchés des deux pays. Pendant le SMSI, des accords ont été conclus avec six autres pays, de sorte que le nombre des entreprises enregistrées sur TRADO est passé à 400.

Défis

La Suisse est convaincue que l'accès aux connaissances pertinentes et une communication axée sur les besoins de la population constituent des éléments-clés dans la lutte contre la pauvreté et pour la réalisation des OMD. À l'avenir, elle entend donc assumer encore un rôle de pionnier dans le débat sur les TIC au service du développement et dans leur mise en œuvre.

La Suisse continuera de diffuser des informations sur les TIC et à promouvoir leur rôle dans le développement, y compris auprès des experts du domaine qui demeurent sceptiques. Les TIC ne sont pas simplement un nouveau jouet à la mode. Elles vont au contraire bouleverser la manière dont les gens interagissent et dont ils traitent des affaires. Utilisées à bon escient, elles sont à même de corriger des inégalités, car elles permettent aux individus d'accéder aux informations et aux connaissances dont ils ont besoin pour déployer leurs potentialités, dans les domaines aussi bien politique et économique que social. La Suisse persistera donc dans ses efforts pour établir une coopération plus étroite entre la communauté en développement et les organisations à l'œuvre dans le domaine des TIC.

La Suisse accueillera – avec la Tunisie – la seconde phase du SMSI, laquelle aura lieu à Tunis en novembre 2005. Ce sera l'occasion pour la communauté internationale de poursuivre les travaux entamés à Genève et d'apporter des réponses à certaines questions découlant des TIC.

4.3. Ressources ne relevant pas de l'APD

4.3.1. Transferts de fonds des travailleurs migrants

Les effets continus de la mondialisation ont accru l'attrait de la migration. De nos jours, quelque 165 millions de personnes (principalement des travailleurs migrants) vivent hors de leur pays⁶⁶ et envoient une grande partie de leur revenu chez eux. Au cours de la dernière décennie, le flux de ces transferts a suivi une hausse rapide et constante pour atteindre 93 milliards de US\$ en 2003. Il représente ainsi, après les investissements directs étrangers, le deuxième flux de capitaux vers les pays en développement, et équivaut au double de l'APD.⁶⁷

Progrès et résultats obtenus

Avec un total annuel de 8,1 milliards de US\$, la Suisse s'est classée cinquième en 2001 parmi les pays de provenance des fonds transférés par les travailleurs migrants vers des pays en développement. (Les premières places de ce classement reviennent aux États-Unis et à l'Arabie saoudite, qui sont suivis par l'Allemagne et la Belgique).⁶⁸

Ces transferts méritent d'être pris en considération dans le cadre plus large qu'est le financement du développement. Qu'ils soient formels ou informels, ils constituent en effet une source de revenu, de subsistance ou d'investissement qui est loin d'être négligeable. S'ils ne peuvent pas remplacer l'APD, les transferts de fonds n'en occupent pas moins une place de choix parmi les instruments privés de promotion du développement.

En général, l'ampleur de ces transferts dépend jusqu'à un certain degré de la politique de migration (légal et illégal) du pays de destination. La Suisse est en train de réviser sa loi sur les étrangers et sa loi sur l'asile, mais continuera d'appliquer une politique migratoire très restrictive à l'égard des ressortissants des pays en développement.

En 2004, la Suisse a approuvé des dispositions sur la migration, le retour et des approches novatrices de collaboration avec les pays en développement (partenariats en matière de migration), qui régissent les principaux aspects de la migration, y compris les transferts de fonds. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de l'engagement dont elle fait preuve dans le cadre de processus multilatéraux tels que l'Initiative de Berne. L'Agenda international pour la gestion de la migration⁶⁹ affirme ainsi: «Une migration humaine et dûment réglementée bénéficie aussi bien aux États qu'aux migrants» et aussi: «Il existe un lien étroit entre migration et développement; lorsque la migration est bien gérée, ce lien peut contribuer au développement des pays et de leur population.»

Créée sur une initiative de la Suède et de la Suisse, la Commission mondiale sur la migration internationale adressera en octobre 2005 au Secrétaire général de l'ONU un rapport qui traite entre autres des corrélations entre migration et développement, ainsi que des transferts de fonds effectués par les travailleurs migrants.

66 Organisation internationale pour les migrations (OIM): World Migration 2003.

67 Banque mondiale: Global Development Finance 2004 – Harnessing Cyclical Gains for Development.

68 Banque mondiale: Workers' Remittances – An Important and Stable Source of External Development Finance; in: Global Development Finance 2003, Banque mondiale, 2003.

69 Initiative de Berne, 2004

La Suisse examine actuellement des mesures pilotes à introduire en Europe du Sud-Est dans le but d'optimiser le potentiel des transferts d'argent en matière de politique de développement. Pour ce faire, elle préconise de renforcer le secteur financier local et de promouvoir les investissements productifs dans les petites et moyennes entreprises.

Défis

Dans l'analyse qu'elle consacre au rôle des transferts de fonds des migrants dans la réalisation des OMD, la Suisse gardera les points suivants à l'esprit:

- des transferts importants ne doivent aucunement délier les gouvernements de leur obligation de mener des réformes économiques et sociales;
- les transferts peuvent saper l'autonomie, décourager les initiatives locales et favoriser la migration de personnes qualifiées (exode des cerveaux);
- les fonds transférés peuvent avoir une provenance illégale ou être liés au crime organisé.

Dans ce cadre, la Suisse a déjà identifié quelques domaines d'intervention: 1) Promouvoir, par le dialogue politique au niveau gouvernemental, des incitations sur le marché destinées à accroître l'efficacité de l'intermédiation financière. 2) Faire connaître aux diasporas en Suisse les procédures et les instruments qui facilitent le transfert de fonds.

Aussitôt que le rapport de la Commission mondiale sur la migration internationale mentionné ci-dessus aura été publié, la Suisse ne manquera pas d'examiner ses recommandations au regard de ces domaines d'intervention.

4.3.2. Investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers (IDE) constituent une importante source de capitaux pour les pays en développement. Selon la Banque mondiale, ces investissements ont atteint 631 milliards de US\$ en 2002, dont 147 milliards (23 %) étaient destinés aux pays à revenu faible ou intermédiaire.⁷⁰

Indicateurs	1990	1995	2000	2002	2003
Volume des IDE dans les pays en développement (en % du RNB)	0.91	-0.08	0.42	0.24	-
Volume des IDE dans les pays en développement (en millions de US\$) ⁷¹	2006	-243	1149	725	-

Progrès et résultats obtenus

La Suisse investit beaucoup à l'étranger. Les dernières statistiques de la CNUCED la classent au sixième rang mondial. Si la majeure partie de ses investissements privés restent destinés aux pays de l'OCDE, la part des investissements directs suisses vers les pays en développement s'est néanmoins accrue ces dernières années.

70 Rapport sur le développement dans le monde 2005 – Un meilleur climat de l'investissement pour tous, Banque mondiale, Washington, 2004.

71 Moyennes sur trois ans: 1989–1991, 1994–1996, 1997–1999 et 2001–2003.

En 2002, les capitaux placés par les investisseurs suisses dans les pays émergents et en développement se montaient à 98 milliards de CHF,⁷² soit 32 milliards dans les pays émergents⁷³ et 37 milliards dans les pays en développement. Entre 2001 et 2003, les entreprises suisses ont investi chaque année en moyenne 725 millions de US\$ dans les pays en développement (voir tableau 6). Relevons que ces pays accueillent aussi souvent des investissements modestes qui n'apparaissent pas dans les statistiques.

Vu l'importance que revêtent les flux de capitaux privés pour ses pays partenaires, la Suisse considère la promotion des investissements privés comme l'un des éléments-clés de sa coopération au développement. Voici les domaines dans lesquels elle déploie principalement ses activités:

Amélioration du climat de l'investissement dans les pays émergents et en développement

La coopération suisse au développement s'est fixé les grands objectifs suivants afin de promouvoir les investissements: créer un climat favorable aux initiatives du secteur privé, édicter des règles transparentes et fiables et mettre en place des institutions solides. La Suisse a par ailleurs tissé un vaste réseau d'accords bilatéraux, qui réduit sensiblement les risques liés aux investissements dans les pays en développement. Elle s'attache en outre à promouvoir les principes de la bonne gouvernance d'entreprise, qui constituent dans nombre de pays émergents et en développement la condition préalable pour attirer les investisseurs étrangers.

Encadré 27

Coopération suisse au développement et promotion des investissements: collaboration au sein du programme FIAS en Afrique

La Suisse soutient le Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS), qui relève de la Banque mondiale et de la Société financière internationale (SFI). Ce service a pour tâche d'identifier les traits caractéristiques d'un climat propice aux investissements et de conseiller les pays sur la manière d'attirer les investissements directs étrangers (IDE). Le FIAS n'intervient que sur requête d'un pays et n'étudie que des sujets proposés par le gouvernement, après accord des deux parties. Cette procédure garantit l'efficacité de l'aide et crée les bases d'un partenariat actif. Ce service ne se contente toutefois pas de prodiguer des conseils et de rédiger des rapports; il organise aussi des ateliers et des tables rondes avec des gestionnaires et d'autres acteurs, pour aider les gouvernements à préparer des réformes réalisables sur les plans technique et politique. Voici deux exemples des activités menées par le FIAS en Afrique:

Burkina Faso: En avril, une équipe du FIAS a collaboré avec le Ministère des finances pour simplifier l'enregistrement des sociétés commerciales. Une mission menée auparavant par le FIAS et la Banque mondiale avait en effet montré que les tracas administratifs constituaient la principale entrave aux investissements étrangers.

Tanzanie: Le FIAS vient de fournir un appui à ce pays en matière d'IDE et de concurrence. Le projet pilote mis en place a obtenu d'excellents résultats: il a permis au gouvernement d'identifier les obstacles qui s'opposaient à la mise en place d'une structure concurrentielle et d'apprendre à analyser et à résoudre ce type de problèmes.

72 (Valeur comptable). Source: Banque nationale suisse, Bulletin mensuel de statistiques économiques, novembre 2004.

73 Argentine, Brésil, Chili, Hong Kong, Corée (du Sud), Malaisie, Mexique, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande.

Promotion des investissements suisses dans les pays en développement

Les entreprises, en particulier les PME, ne disposent en général guère d'informations sur les conditions de l'investissement dans les pays émergents et en développement. Le gouvernement suisse a dès lors chargé la SOFI (Swiss Organization for Facilitating Investments) de remédier à cette lacune et de promouvoir les investissements privés suisses dans ces pays. La SOFI fournit des informations sur le contexte politique, économique et légal ainsi que sur les possibilités d'investissement dans les pays en développement et encourage la conclusion de partenariats entre entreprises suisses et entreprises de ces pays.

Risques liés aux investissements

Le gouvernement suisse encourage activement les investissements privés dans les pays émergents et en développement en assumant une partie des risques d'investissement. À cet effet, il a créé la Garantie contre les risques de l'investissement (GRI), qui permet de s'assurer contre certains risques de l'investissement dans les pays émergents et en développement. Il gère aussi un programme de crédit qui accorde des prêts aux investisseurs suisses pour fonder des entreprises dans ces mêmes pays. Jusqu'à présent, ce programme a cofinancé plus de 40 projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans cette aide, car leurs risques les empêchaient d'obtenir des crédits bancaires.

Un accroissement du volume des investissements étrangers dans les pays en développement joue un rôle crucial dans la réalisation des OMD, mais il importe de veiller aux répercussions écologiques et sociales qu'ils entraînent. C'est pourquoi le gouvernement suisse soutient des initiatives internationales, tels les Principes directeurs de l'OCDE concernant les entreprises multinationales, le Pacte mondial de l'ONU et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les entreprises multinationales et la politique sociale, qui définissent un cadre général – de droits de l'homme et de normes écologiques et sociales – à respecter.

Défis

Les investissements étrangers dans les pays émergents et en développement demeurent relativement modestes et se concentrent sur un nombre restreint de pays et de secteurs. En 2002, leur volume destiné aux pays à revenu faible n'a ainsi pas dépassé 12 milliards de US\$.⁷⁴ Si l'on considère de plus le retour de capitaux vers la Suisse (désinvestissement), on constate que les entreprises suisses n'ont investi que 71 millions de CHF en Afrique et que la majeure partie de cette somme n'a bénéficié qu'à trois pays.⁷⁵ Le principal défi que la coopération suisse au développement se doit dès lors de relever consiste à accroître les investissements dans les pays émergents et en développement, y compris les pays à revenu faible, tout en appliquant des mesures pour que ces investissements bénéficient le plus possible aux pauvres. De telles mesures peuvent comprendre la formation de spécialistes locaux et de meilleures possibilités pour les PME locales de vendre leurs produits à des sociétés internationales.

⁷⁴ Rapport sur le développement dans le monde 2005 – Un meilleur climat de l'investissement pour tous, Banque mondiale, Washington, 2004.

⁷⁵ Égypte, Maroc et Nigeria; l'Afrique du Sud n'est pas prise en considération. Source: Banque nationale suisse, Bulletin mensuel de statistiques économiques, novembre 2004.

4.3.3. Organisations de la société civile

Les organismes sans but lucratif drainent chaque année un milliard de US\$ à l'échelon mondial.⁷⁶ Les organisations dites civiles jouent donc un rôle important dans la société. Leur contribution potentielle au développement durable – défense de la cause, collecte de fonds privés et résolution de problèmes sociaux – est un facteur important dans la réalisation des OMD.

Tableau 7

Fonds récoltés par les organisations de la société civile⁷⁷

Indicateurs	1990	1995	2000	2002	2003
Fonds réunis par les organisations de la société civile [en millions de US\$] ⁷⁸	107	185	161	192	280
Fonds réunis par les organisations de la société civile [en % du RNB]	0.05	0.06	0.06	0.07	0.08

Le dialogue politique et la collaboration sur le terrain avec les acteurs non étatiques – ONG, organisations religieuses, fondations, hautes écoles, instituts de recherche et de formation – ont de tout temps fait partie intégrante de la coopération au développement. Grâce à leur solide ancrage social et leurs activités d'information, les organisations de la société civile atteignent de larges couches de la population. Elles jouent donc un rôle primordial lorsqu'il s'agit de sensibiliser et de mobiliser l'opinion publique. Les principales d'entre elles sont Caritas et la Croix-Rouge suisse, ainsi que Médecins sans frontières et Terre des hommes. Dans le domaine du commerce équitable, c'est la fondation Max Havelaar, créée par des œuvres d'entraide suisses avec l'appui du gouvernement suisse, qui occupe une place prépondérante. Cette fondation permet aux coopératives et aux petits paysans de régions défavorisées d'écouler leurs produits sur le marché à des conditions équitables et viables.

Encadré 28

Éducation au développement

En collaboration avec des autorités cantonales et divers organismes de la société civile, la fondation Éducation et développement favorise et coordonne l'enseignement de matières telles que le développement durable, l'environnement, les droits de l'homme et les relations Nord-Sud dans les écoles suisses. Elle propose aux enseignants de tous les degrés du matériel didactique et des cours de perfectionnement, qui leur permettent d'assurer un enseignement axé sur le développement mondial durable.

76 SustainAbility Ltd., Pacte mondial et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE): The 21st Century NGO – In the Market for Change, 2003.

77 Source: Banque de données de l'OCDE (données suisses).

78 Coopération au développement et formation en matière de politique de développement.

En Suisse, les organisations de la société civile parviennent à mobiliser d'importantes ressources privées pour le développement et l'aide humanitaire: en 2003, elles ont récolté 280 millions de US\$ (0,08 % du RNB; voir tableau 7), soit nettement plus que dans les autres pays du CAD. Ces dernières années, le volume des fonds qu'elles ont mis à disposition a même suivi une hausse plus rapide que l'APD.

En 2003, les œuvres suisses d'entraide ont aussi reçu 60 millions de CHF (45 millions de US\$) sous forme de subventions. Le gouvernement suisse alloue par ailleurs des fonds aux pays en développement par l'intermédiaire de certaines organisations multilatérales (telle l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, UICN) et d'organisations locales sises dans les pays en développement.

Depuis quelques années, le gouvernement suisse collabore également avec des entreprises privées, qui assument leur responsabilité sociale en contribuant à la réalisation des OMD. Ces partenariats se révèlent utiles car ils sont à même de mobiliser des ressources financières, du savoir, des équipements, des moyens de communication et du matériel.

Défis

La réalisation des OMD passe inévitablement par la collaboration de différents acteurs du développement. Ceux-ci comprennent non seulement les organisations étatiques et multilatérales, mais aussi des organisations de la société civile et de l'économie privée. Pour être efficace, une telle collaboration exige toutefois une répartition claire des tâches et un positionnement tout aussi clair de chaque partenaire. Lorsqu'il s'agit de travailler avec des partenaires locaux, les organisations de la société civile se révèlent particulièrement efficaces pour promouvoir l'autonomie des gens et des initiatives civiles propices à la réalisation des OMD. Elles jouent un rôle crucial dans les pays où le pouvoir est affaibli par le manque de volonté politique des responsables. Dans ces conditions, la coopération avec la société civile s'impose en toute priorité.

En Suisse, tant le nombre des donateurs privés que le volume des dons sont en hausse. Cette évolution s'explique sans doute par la professionnalisation de la collecte de fonds et par l'augmentation de l'âge et du bien-être de la population. Outre les organisations traditionnelles, le pays compte aujourd'hui toute une série de nouveaux organismes qui récoltent des fonds pour financer des projets tant en Suisse qu'à l'étranger. Il en résulte une concurrence accrue entre ces organisations et leurs domaines d'activités, ce qui les oblige à s'affirmer davantage, à conclure des partenariats stratégiques et à faire preuve d'une plus grande transparence.

La Suisse sait que les dons privés occupent une large place dans la coopération au développement et entend collaborer avec le secteur privé et la société civile pour améliorer les conditions de la récolte de ces fonds.

5. Champs d'action pour la Suisse

Début mars 2005, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a publié un rapport circonstancié sous le titre «Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous»⁷⁹. Il y présente un programme de réforme portant sur les trois grands défis que la communauté internationale se doit de relever: développement, sécurité et droits de l'homme. L'atténuation de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement constituent des préalables indispensables pour pouvoir instaurer la sécurité et le respect des droits de l'homme.

Dans le présent rapport, le Conseil fédéral passe en revue les efforts entrepris par la Suisse pour appliquer la Déclaration du Millénaire, atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et respecter les engagements du Consensus de Monterrey sur le financement du développement. À l'instar d'autres pays, la Suisse se doit de débloquer des moyens afin de permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs qui relèvent de leur responsabilité (OMD1 à 7). Dans le même temps, elle doit consentir des efforts pour atteindre les objectifs dont la réalisation relève des pays industrialisés, en particulier ceux sur le partenariat mondial pour le développement (OMD8) et l'environnement durable (OMD7, cible 9).

Dans le cadre des partenariats qu'elle entretient de longue date avec les pays prioritaires de sa coopération, la Suisse s'attache à lutter contre la pauvreté. À cet effet, elle met en particulier l'accent, au niveau bilatéral, sur les réformes économiques, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, tout en contribuant, par sa coopération multilatérale, à réaliser les OMD. C'est ainsi que, par exemple, elle fournit des contributions déterminantes à l'allègement de la dette des pays les plus pauvres et applique une politique de désendettement progressif dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Pour ce qui est de l'environnement, la Suisse a apporté une contribution décisive à l'édification d'un cadre institutionnel international et applique les principes de la durabilité au niveau national. Ayant identifié très tôt l'importance des technologies de l'information et de la communication pour le développement, elle a largement favorisé leur diffusion et leur utilisation dans les pays concernés. La Suisse s'est engagée en outre à faire du sport l'un des moyens à promouvoir pour atteindre les OMD et a oeuvré au lancement de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique 2005. Il est aussi important de noter que, grâce au travail d'information mené par de nombreuses organisations non gouvernementales, la population suisse est par ailleurs largement consciente des problèmes que rencontrent les pays les plus pauvres.

Si la Suisse a déjà consenti des efforts considérables pour atteindre les OMD, le présent rapport montre qu'elle devra encore en faire plus dans certains domaines. Les quatre champs d'action qui suivent – et qui figurent à la fois au programme du Sommet du Millénaire+5 et à celui de la politique de développement de la Suisse – sont ceux qui devraient recevoir le plus d'attention.

1. Cohérence des politiques nationales et internationales par rapport aux OMD

a) Une politique commerciale propice au développement, acceptable du point de vue social et respectueuse de l'environnement: Acteur économique de taille moyenne, la Suisse a tout intérêt à voir le commerce mondial s'ouvrir largement. Les bienfaits de la division internationale du travail devant profiter à un maximum de pays, la Suisse a progressivement libéralisé l'accès de son marché aux produits en provenance des pays pauvres et très pauvres. Elle s'est aussi prononcée pour une suppression des subventions à l'exportation dans le cadre des négociations

⁷⁹ Dans une liberté plus grande: Développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous – Rapport du Secrétaire général des Nations Unies (A/59/2005 du 21 mars 2005).

de Doha. Les importations de produits agricoles restent cependant soumises à des barrières. La Suisse doit faire face à un défi de taille: mettre son agriculture en accord, du point de vue social et environnemental, avec les impératifs de l'ouverture du marché, lui permettre de remplir son rôle écologique et ses diverses autres fonctions, ainsi que maintenir la qualité de ses produits en garantissant aux producteurs des prix rémunérateurs.

- b) Les problèmes environnementaux mondiaux:** la Suisse poursuivra ses efforts, aux niveaux national et international, pour mettre en œuvre les conventions sur l'environnement. En collaboration avec ses partenaires dans les pays industrialisés et en développement, elle met tout en œuvre pour améliorer la protection des écosystèmes, freiner les changements climatiques déjà perceptibles, stopper l'amenuisement de la diversité biologique, réglementer plus efficacement l'usage de produits chimiques, réduire la pollution de l'air et préserver les ressources forestières et les réserves d'eau. C'est pourquoi elle s'est employée à la mise en place d'une réglementation multilatérale cohérente sur l'environnement et soutient à présent son renforcement et son développement.
- c) Risques internationaux dans le domaine de la santé:** la propagation du sida et la menace d'autres maladies contagieuses ont fait de tels ravages qu'ils ont placé la politique internationale de santé au premier rang des priorités en matière de développement. Possédant une industrie pharmaceutique à la pointe du progrès et présente dans le monde entier, la Suisse peut contribuer à améliorer l'accès des pays en développement aux médicaments essentiels dans le respect des principes du droit relatif aux brevets. C'est ainsi que la Suisse revoit en ce moment sa loi sur les brevets en conformité avec l'accord trouvé par l'OMC en 2003 afin d'autoriser l'exportation sous licences obligatoires de médicaments protégés par des brevets dans des pays en développement ne disposant pas d'une capacité de production suffisante dans le domaine pharmaceutique. La nouvelle loi fera l'objet d'un message du Conseil fédéral cette année encore, dont l'examen par le Parlement est prévu pour 2006.
- d) Migration et développement:** la Suisse est consciente de l'importance croissante que revêt la migration, qui est à la fois une source de nouveaux moyens financiers et un instrument du transfert de savoir vers les pays en développement. Afin d'améliorer le pilotage international de la migration, de développer une politique cohérente concernant la migration et de travailler à une migration légale et réglementée avec les pays d'origine et de transit, la Suisse a donné naissance à l'Initiative de Berne et participe activement aux travaux de la Commission mondiale sur la migration internationale (CMMI). Elle ne manquera pas d'étudier aussi les recommandations du rapport de la CMMI quant aux mesures concernant le développement. Ce rapport sera remis en octobre 2005 au Secrétaire général de l'ONU et comportera à coup sûr des propositions pour le Dialogue de haut niveau (High-level Dialogue) 2006.

2. Financement du développement

- a) Aide publique au développement (APD):** l'APD de la Suisse représentait 0,39 % de son revenu national brut (RNB) en 2003. Comme un grand nombre de pays membres de l'OCDE/CAD, le Conseil fédéral a décidé le 18 mai 2005 de modifier la méthode de comptabilisation de l'aide publique suisse au développement. Cette modification vise à donner une image complète et plus fidèle de l'effort suisse au développement. Ainsi, l'APD de la Suisse s'élève pour 2004 à 0,41 % du RNB. À l'heure actuelle, cinq pays membres du CAD, à savoir la Norvège, le Luxembourg, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas dépassent déjà largement l'objectif de l'ONU (0,7 % du RNB). Tandis que la Belgique, l'Irlande et la Finlande entendent l'atteindre d'ici 2010, d'autres pays dont la France, le Royaume Uni, l'Espagne et l'Allemagne ont annoncé qu'ils s'efforceraient d'y parvenir d'ici 2015 en vue d'honorer les engagements pris lors de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement. À cette même Conférence, la Suisse confirmait qu'elle entendait porter son APD à 0,4 % de son RNB d'ici 2010. L'évolu-

tion du volume de l'aide publique suisse au développement se basera pour les années 2006 – 2008 sur le plan financier actuellement en vigueur, sous réserve du financement des prestations en faveur de la cohésion. Le Conseil fédéral réexaminera la situation ultérieurement et décidera alors de l'évolution de l'aide publique au développement pour la période dès 2009.

- b) Mobilisation de nouvelles ressources grâce à de nouveaux mécanismes de financement:** l'objectif visant à accroître l'APD ne se heurte – à court terme du moins – pas seulement en Suisse aux limites de la politique budgétaire. C'est pourquoi de nouveaux mécanismes de financement sont depuis quelque temps déjà à l'examen au niveau international. Ils vont de la taxation des transactions financières, du kérosène ou de la vente d'armement, aux taxes librement consenties sur les ordinateurs, les cartes de crédit ou les billets d'avion, en passant par la Facilité de financement internationale (FFI). La Suisse rejette aussi bien les propositions consistant à prélever des impôts globaux que celles visant à créer un FFI globale pour assurer le financement des OMD.
- c) Poursuite du désendettement:** malgré les nombreux efforts entrepris aux niveaux bilatéral et multilatéral (et la concrétisation d'une partie de l'Initiative en faveur des PPT), nombre de pays en développement sont encore lourdement endettés. Aussi se demande-t-on actuellement si d'autres mesures ne sont pas nécessaires pour ramener la dette à un niveau viable sans mettre en péril la réalisation des OMD. D'une part, le nouveau cadre général défini par les institutions financières internationales devra permettre à la communauté des États de mieux tenir compte, lors de ses décisions de financement, de la capacité d'endettement des pays bénéficiaires. Et la Suisse plaide pour une application rigoureuse de ce cadre général. D'autre part, diverses propositions visent à annuler les dettes que les pays pauvres ont contractées auprès des institutions financières internationales. Dans ce cadre, la Suisse participe au débat sur la poursuite du désendettement des pays en développement.
- d) Ressources autres que celles de l'APD:** outre l'aide publique au développement, les ressources privées jouent un rôle crucial pour les pays en développement. Ces ressources comprennent notamment les investissements directs étrangers, les transferts de fonds des migrants vers leurs pays d'origine et les dons versés aux œuvres d'entraide. Consciente du rôle de ces flux financiers, la Suisse souhaite collaborer avec le secteur privé et la société civile pour promouvoir et améliorer les règles qui les régissent.

3. Efficacité de l'aide au développement

Pour réaliser les OMD d'ici 2015, les donateurs doivent – tant dans le cadre bilatéral que multilatéral – mieux cibler leur aide au développement et aligner leurs programmes sur les besoins et les priorités des pays bénéficiaires. Il importe aussi de simplifier la mise en œuvre de l'aide, en harmonisant davantage les pratiques et les procédures des pays donateurs et bénéficiaires ainsi que celles des institutions multilatérales. Il s'agit avant tout de mieux coordonner la gestion du financement, de l'évaluation du suivi et de l'acquisition des ressources, et de veiller à une répartition judicieuse du travail entre les donateurs. Lors d'une conférence réunie à Rome en 2003, cette volonté a pour la première fois été inscrite dans une déclaration. Au printemps 2005, les progrès accomplis ont été évalués et utilisés pour formuler des principes. Pour sa part, la Suisse soutient pleinement les efforts actuels pour accroître la coordination entre les différents acteurs de la coopération au développement.

4. Promotion de la démocratie et des droits de l'homme

- a) **Promotion de la démocratie et des droits de l'homme; développement institutionnel:** le programme de réformes visant le passage à une économie de marché doit suffisamment tenir compte du cadre institutionnel des réformes entreprises. La promotion de la démocratie et des droits de l'homme est un élément-clé de la politique de développement, de paix et de sécurité, mais son renforcement par des appuis de l'extérieur se révèle extrêmement laborieux. Il faut que les pays qui ont satisfait aux exigences (pays «à potentiel élevé et à progression rapide», selon J. Sachs) soient davantage soutenus.
- b) **Cohérence de l'aide dans les États fragiles, les États en rupture et les États convalescents:** sans développement et respect des droits de l'homme, il n'est guère possible de garantir un minimum de sécurité nationale et internationale. Les États fragiles et les sociétés en déliquescence, dont le développement socio-économique est entravé par la situation politique, menacent la sécurité bien au-delà de leurs frontières. La coopération avec les États fragiles de même que l'aide destinée à faciliter le passage d'une économie de guerre à une économie de paix, requièrent ainsi une coordination particulièrement étroite entre les différents acteurs qui contribuent à surmonter ce type de situation de crise.

5. Gouvernance mondiale et multilatéralisme

Au vu de l'interdépendance internationale, un nombre croissant de problèmes ne peuvent plus être maîtrisés par des approches bilatérales, mais seulement par une collaboration multilatérale. Force est donc de reconnaître le rôle central joué par les institutions multilatérales dans la résolution des problèmes mondiaux liés au développement. La Suisse participe en conséquence à des programmes visant à améliorer le contexte économique et social, de même qu'à des initiatives multilatérales dans les domaines de l'environnement, de la formation, de la sécurité et de la santé. Elle appuie par ailleurs les efforts de réforme entrepris au sein des institutions multilatérales pour accroître leur efficacité et leur capacité d'intervention. Dans ce contexte, la Suisse se préoccupe en particulier de la participation active des pays en développement aux processus de décision.

Dans la perspective du Sommet du Millénaire+5, ces champs d'action s'inscrivent dans le programme de la politique suisse de développement. **Ils font toutefois aussi partie intégrante des modalités de mise en œuvre à définir après le sommet.**

Liste des tableaux et graphiques

Tableaux

Tableau 1:	Environnement
Tableau 2:	Commerce
Tableau 3:	Aide publique au développement (APD)
Tableau 4:	Endettement
Tableau 5:	Endettement
Tableau 6:	Investissements directs étrangers (IDE)
Tableau 7:	Fonds récoltés par les organisations de la société civile

Graphique

Graphique 1:	APD nette en 2003 – en pourcentage du RNB
--------------	---

Liste des encadrés

- Encadré 1: Points forts de la Déclaration du Millénaire
- Encadré 2: Les Objectifs du Millénaire pour le développement
- Encadré 3: Promotion de la santé publique au Mozambique
- Encadré 4: Déclaration du Millénaire – Domaines prioritaires pour la Suisse
- Encadré 5: Déclaration du Millénaire – Droits de l’homme et bonne gouvernance
- Encadré 6: Information et assistance juridiques pour les populations autochtones en Bolivie
- Encadré 7: Déclaration du Millénaire – Égalité des sexes et renforcement du pouvoir des femmes
- Encadré 8: Déclaration du Millénaire – Prévention des crises et promotion de la paix
- Encadré 9: Projet FAST d’alerte rapide
- Encadré 10: Déclaration du Millénaire – Protection de notre environnement
- Encadré 11: Silos en métal pour améliorer la sécurité alimentaire
- Encadré 12: Éducation non formelle au Burkina Faso
- Encadré 13: Centres multimedia communautaires
- Encadré 14: Égalité des sexes et consolidation de la paix
- Encadré 15: Tanzanie: des moustiquaires imprégnées d’insecticide pour lutter contre la malaria
- Encadré 16: Amélioration des consultations périnatales en Ukraine
- Encadré 17: Éducation des jeunes en Afrique du Sud
- Encadré 18: Le projet Ecofrig en Inde: des frigos écologiques
- Encadré 19: Pôle de recherche national (PRN) Nord-Sud
- Encadré 20: Prévention des catastrophes en Suisse
- Encadré 21: Nouveaux domaines de coopération depuis Doha
- Encadré 22: Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier (FIRST)
- Encadré 23: Initiative Suisse-Afrique du Sud pour la coopération (SSACI)
- Encadré 24: Approvisionnement en médicaments à Dar es Salaam
- Encadré 25: Partenariat mondial pour le savoir (GKP)
- Encadré 26: La plateforme internet TRADO
- Encadré 27: Coopération suisse au développement et promotion des investissements:
collaboration au sein du programme FIAS en Afrique
- Encadré 28: Éducation au développement

Abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AID	Association internationale de développement
AP	Aide publique
APD	Aide publique au développement
AVD	Analyses de viabilité de la dette
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CCF	Commission de la condition de la femme
CCI	Centre du commerce international
CCIC	Comité consultatif international du coton
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDH	Commission des droits de l'homme
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEI	Communauté des États indépendants
CFC	Chlorofluorocarbones
CHF	Francs suisses
CIPIH	Commission sur les droits de la propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique
CIT	Conférence internationale du travail
CMC	Centres multimedia communautaires
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CPCD	Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement
DAP	Programme des médicaments essentiels de l'OMS
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFID	Département britannique pour le développement international
DM	Déclaration du Millénaire
DUHP	Dar es Salaam Urban Health Project
ECOSOC	Conseil économique et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAST	Early Analysis of Tensions and Fact-finding
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIAS	Service-conseil pour l'investissement étranger
FIRST	Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier
FMI	Fonds monétaire international
FNS	Fonds national suisse
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GDP	Produit intérieur brut
GFHR	Forum mondial pour la recherche en santé
GFTAM	Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et la malaria
GKP	Partenariat mondial pour le savoir
GOVNET	Réseau du CAD sur la gouvernance
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

ICCO	Organisation internationale du cacao (ICCO)
ICT4D	Les technologies de l'information et de la communication pour le développement
IDE	Investissements directs étrangers
IDNDR	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles
FFI	Facilité de financement internationale
IJSG	Groupe d'étude international du jute
IPPF	Fédération internationale pour la planification familiale
IRNU	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
ITS	Institut tropical suisse
IUATLD	Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires
JPOI	Plan de mise en œuvre de Johannesburg
MDP	Mécanisme de développement propre
MFA	Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas
MiET	Media in Education Trust
MMV	Medicines for Malaria Venture
MSF	Médecins sans frontières
NCCR	National Centres of Competence in Research
NPF	Nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFCOM	Office fédéral des communications
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIC	Organisation internationale du café
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIS	Organisation internationale du sucre
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies
PDO	Potentiel de destruction de la couche d'ozone
PESF	Programmes d'évaluation du secteur financier
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RNB	Revenu national brut
seco	Secrétariat d'État à l'économie
SFI	Société financière internationale
SGP	Système généralisé de préférences
sida	Syndrome d'immunodéficience acquise

SIDA	Agence suédoise de coopération pour le développement international
SIPC	Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes
SIPPO	Swiss Import Promotion Programme
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SOFI	Swiss Organization for Facilitating Investments
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SSACI	Initiative Suisse-Afrique du Sud
SWAp	Approche sectorielle
TDR	Programme de recherche sur les maladies tropicales de l'OMS
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour le développement de la femme
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WEMF	Forum mondial des médias électroniques
WWB	Banque mondiale des femmes

